



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 22-B43 - CALENDRIER DES FORMATIONS DE SAPEURS-POMPIERS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS ANNÉE 2023

Ce calendrier prévisionnel a été élaboré avec les correspondants formation des groupements territoriaux et fonctionnels, les conseillers techniques et le groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle, étant précisé que les formations figurant dans ce document peuvent faire l'objet d'adaptations en cours d'année en fonction des impératifs opérationnels et budgétaires.

L'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels détermine l'ensemble du dispositif de formation applicable aux sapeurs-pompiers, hors membres du service de santé et de secours médical.

Le calendrier annexé au présent rapport intègre les actions de formation du ressort du service départemental d'incendie et de secours :

- formations de tronc commun (formations d'intégration ou initiales, de professionnalisation ou continues) liées aux recrutements et avancements de grade,
- formations aux spécialités (FDF, transmissions...) et formations d'adaptation aux risques locaux, conformément au schéma départemental d'analyse et de couverture du risque et au règlement opérationnel.

D'autres organismes de formation assureront les formations « extra-départementales », tels que l'ENSOSP, l'ECASC, le CNFPT à titre payant ou grâce à la cotisation ou sur-cotisation.

Les actions de formation organisées par le groupement fonctionnel formation au bénéfice d'autres collectivités (accueil de stagiaires, réalisation de stages spécifiques, mise à disposition d'équipes pédagogiques, de matériels ...) feront l'objet de conventions préalables.

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes émettra les titres de recettes correspondants, auprès des collectivités concernées, selon le barème en vigueur pour ces prestations, qui comprennent les frais d'inscription, de pédagogie et de logistique (hors hébergement et restauration du matin et du soir).

Le comité technique, la commission administrative et technique et le comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes consultés respectivement les 8 novembre 2022, 23 novembre 2022 et 24 novembre 2022 ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le calendrier de formations du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour 2023.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

CATALOGUE DES FORMATIONS



ANNEE 2023

« Se Former pour mieux Servir »

SOMMAIRE

FORMATION BREVET JSP (CODE BREVJSP- 2023- XX)	9
FORMATION COMPLÉMENT JSP (CODE COMPJSP- 2023- XX)	11
FORMATION BAC PRO NIVEAU 1ÈRE MÉTIER DE LA SÉCURITÉ (CODE BACPRO1- 2023- XX)	13
FORMATION BAC PRO NIVEAU TERMINALE MÉTIER DE LA SÉCURITÉ (CODE BACPROT- 2023- XX)	15
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE TRANSVERSE (CODE TRANSV 2023- XX)	17
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES (CODE EQSUAPV 2023- XX)	21
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER INCENDIE (CODE EQINCV 2023- XX)	25
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT (CODE EQPBEV 2023- XX).....	29
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER SECOURS ROUTIER (CODE EQSRV 2023- XX)	33
FORMATION DE CHEF D'ÉQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCEV 2023- XX)	36
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE ÉQUIPE « SUAP/ PBE » DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV SUAP/PBE 2023-XX).....	39
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE ÉQUIPE	42
« SECOURS ROUTIERS » DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV SR 2023- XX)	42
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE ÉQUIPE	45
« MOYEN ÉLÉVATEUR AÉRIEN » DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV MEA 2023- XX).....	45
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE ÉQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV 2023- XX)	48
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCATEV 2023- XX) ..	52
FORMATION DE CHEF D'ÉQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL (CODE FCEP 2023- XX)	55
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE ÉQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL (CODE FCA1EP 2023- XX).....	58
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL (CODE FCATEP 2023- XX)	62
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FMASPV 2023- XX).....	65
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – SECOURS À PERSONNE (CODE FMASUAP-SPV 2023- XX).....	66
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS (CODE FMAOFF 2023- XX)	67
FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS SDOO À L'ATTENTION DES CHEFS DE CENTRES (FMACDC-2023-XX).....	69
FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS CHEFS D'EQUIPE / EQUIPIER SPP (MACE-EQP-2023-XX).....	71
FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS CHEFS D'AGRÈS TOUT ENGIN SPP (MACATEP-2023-XX)	73

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS CHEFS D'EQUIPE / EQUIPIER SPV (MACE-EQV-2023-XX).....	75
FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS CHEFS D'AGRÈS TOUT ENGIN SPV (MACATEV-2023-XX)	77
FORMATION D'ÉQUIPIER FEUX DE FORÊT (CODE FDF1-2023-XX)	80
FORMATION DE CHEF D'AGRÈS FEUX DE FORÊT (CODE FDF2-2023-XX)	83
FORMATION D'ÉQUIPIER ET DE CHEF D'ÉQUIPE D.I.H (CODE EQDIH-2023-1)	86
FORMATION DE CHEF DE D.I.H (CODE CHDIH-2023-1).....	88
FORMATION D'ÉQUIPIER BRÛLAGE DIRIGÉ (CODE EQBD-2023-1)	90
FORMATION DE RESPONSABLE DE TRAVAUX DE BRÛLAGE DIRIGÉ (CODE RTBD-2023-1)	92
FORMATION D'AGENT DE PRÉVENTION (CODE PRV1-2023-1).....	94
FORMATION SURVEILLANT DE BAINADE ET ACTIVITÉS NAUTIQUES (CODE SBAN 2023- XX).....	96
FORMATION DE RECYCLAGE DU BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (CODE MABNSSA 2023- XX).....	98
FORMATION DE CONDUCTEUR ET SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE « CODSSR » (CODE CODSSR 2023- XX)	100
FORMATION DE CONDUCTEUR ENGIN-POMPE MENTION PL « COD1PL » (CODE COD1PL 2023- XX)	104
FORMATION DE CONDUCTEUR DE VÉHICULE TOUT TERRAIN « COD2PL » (CODE COD2PL 2023- XX)	107
FORMATION DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELÉVATEUR AÉRIEN « COD6 » (CODE COD6 2023- XX)	110
FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELÉVATEUR AÉRIEN DU GROUPE C « COD6GC » (CODE COD6GC 2023- XX)	112
FORMATION PERMIS C CODE DES MARCHÉS « CODC » (CODE CODC 2023- XX).....	114
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS DU CONDUCTEUR DE VÉHICULE POMPE MENTION PL « MACODSSR-COD1PL » (CODE MACODSSR-COD1PL 2023- XX)	117
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS DU CONDUCTEUR DE VÉHICULE TOUT TERRAIN « MACOD2PL » (CODE MACOD2PL 2023- XX)	123
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELÉVATEUR AÉRIEN DU GROUPE D « MACOD6GD » (CODE MACOD6GD 2023- XX)	125
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELÉVATEUR AÉRIEN DU GROUPE E « MACOD6GE » (CODE MACOD6GE 2023- XX)	127
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELÉVATEUR AÉRIEN DU GROUPE F « MACOD6GF » (CODE MACOD6GF 2023- XX)	130
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELÉVATEUR AÉRIEN DU GROUPE G « MACOD6GG » (CODE MACOD6GG 2023- XX)	132
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS SUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL DE FORCE « MAMATFORC » (CODE MAMATFORC 2023- XX)	134
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS EAP1 « MAEAP1 » (CODE MAEAP1 2023- XX)	136
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS EAP2 « MAEAP2 » (CODE MAEAP2 2023- XX)	137
FORMATION OPÉRATEUR TABLETTE ARBITRAGE ET JURYS	138
(EAPTAB – 2023 –XX).....	138
ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JSP	139
FORMATION D'ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ (CODE APROX-2023-XX).....	140
FORMATION D'OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE (CODE OSO- 2023- XX).....	142

FORMATION DE CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE (CODE CDSO- 2023- XX)	144
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS D'OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE (CODE OSO- 2023- XX)	146
PRÉFORMATION CYN MODULE C (CODE CYNC- 2023-1)	148
FORMATION DES RÉFÉRENTS EN HYGIÈNE (CODE REFHYG-2023-1)	150
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS (CODE FMAFPS 2023-XX)	152
SÉMINAIRE FORMATEUR DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS (CODE FMAFPS 2023-XX)	154
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT CONCEPTEUR DE FORMATION (CODE FMA-CFOR-2023-XX)	156
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR (CODE FMA-FORACC-2023-XX)	158
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ (CODE FMA-APROX-2023-XX)	160
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT OFFICIER SIC (CODE FMA-OFFSIC 2023-XX)	162
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS DES CHEFS DE GROUPE FEUX DE FORÊTS (CODE FMAFDF3-2023-XX)	164
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS DES CADRES HBE (CODE FMAHBE-2023-XX)	166
FORMATIONS ENSOSP	169
FORMATIONS ECASC	171
FORMATIONS BMPM	173
FORMATIONS CNFPT- RÉFÉRENTIEL SAPEUR- POMPIER	174
CNFPT – FORMATIONS PATS ET HORS REFERENTIEL SPP	177
DEMANDES DE PREPARATIONS AUX CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS	183
ORGANISMES EXTERIEURS	184
FORMATIONS PATS ET HORS REFERENTIEL SPP	184
FORMATIONS PATS ET HORS REFERENTIEL SPP	186
A ORGANISER EN INTRA	186
LES ACTIVITES SPORTIVES	188

Dispositions administratives et financières

Modalités d'inscription

Les agents désireux de participer à l'un des stages proposés dans ce calendrier, organisé par le Groupement Fonctionnel Formation Sport ou par un des organismes de formation extérieurs, devront adresser leur demande, par la voie hiérarchique, en utilisant :

- L'application WEBFOR

Les critères de choix des candidatures tiendront compte :

- Du cadre et des orientations de l'établissement,
- Du respect des conditions d'admission,
- De l'avis hiérarchique justifiant la candidature,
- Des besoins opérationnels ou de service.

Les candidatures, avec avis motivés, devront être validées via WEBFOR au plus tard **2 MOIS AVANT LE DEBUT DE CHAQUE STAGE.**

Convocation

Un mois avant le début de l'action de formation, le Groupement Formation-Sport adressera, sous couvert de la voie hiérarchique, à chacun des participants, stagiaires et chargés d'encadrement :

- Une convocation,
- Éventuellement un ordre de mission, **sur demande de l'intéressé**. La demande devant être parvenue au Groupement Fonctionnel Formation-Sport au moins 6 jours ouvrables avant le début du stage (cas des stages hors département ou de l'utilisation d'un véhicule personnel).

Tout candidat ne se présentant pas à un stage devra obligatoirement motiver son absence par téléphone puis par écrit, sous couvert de la voie hiérarchique, dans le délai le plus bref.

Apprenants et Formateurs

Devront se présenter aux dates et heures indiquées, munis des matériels et effets précisés dans la convocation.

Indemnisation :

Les dossiers de demande d'indemnisation de frais devront comprendre les pièces suivantes :

- Convocation,
- Ordre de mission avec les pièces justificatives (*dûment signés par l'agent et son supérieur hiérarchique*)
- Copie de la carte grise (*en cas d'utilisation d'un véhicule personnel*)
- Original des titres de transport
- Justificatifs de dépense de repas et hébergement
- Photocopie de l'attestation de participation au stage

Les demandes sont à adresser au bureau des déplacements du groupement des Affaires Financières et de la Commande Publique du SDIS.

Hébergement

Pour les formations organisées au Centre de Formation Départemental (CFD06) - site de Saint Vallier de Thiey et de Cagnes-sur-Mer, et dont la durée est supérieure à une journée, les participants peuvent bénéficier d'un hébergement sur place.

Dans ce cas, ils doivent en formuler la demande auprès du GFFS, au moins **15 jours avant le début de l'action de formation.**

Ce délai dépassé, aucune réservation ne pourra être prise en compte.

Diplômes et attestations de stage

A la fin du parcours de formation, une attestation individuelle de suivi sera remise au stagiaire.

Les originaux des diplômes, attestations de formation seront transmis aux intéressés, sous couvert de la voie hiérarchique, par le Groupement Fonctionnel Formation-Sport.

La copie de ces documents sera versée aux dossiers individuels des agents, tenus par le groupement Ressources Humaines et Développement du Volontariat.

Divers

En plus des actions de formation organisées par le G.F.F.S. et prévues dans ce calendrier, il est possible de candidater pour une formation organisée par :

- L'ENSOSP,
- Le CNFPT,
- L'ECASC Valabre,
- L'ANENA,
- Le BMPM
-

Ces formations s'inscrivent dans les limites budgétaires prévues au budget de l'année de référence et font l'objet en dernier ressort d'un arbitrage du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Sites de Formation

Le G.F.F.S. dispose de plusieurs sites pour assurer la mise en œuvre des formations :

- CFD 06- Site de Cagnes-sur-Mer
- CFD 06- Site de Saint Vallier de Thiey
- Sites de formation chargés de mission dans les Compagnies

Ingénierie pédagogique

Les formations opérationnelles et d'encadrement, comme certaines formations de spécialités, bénéficient de parcours renouvelés. L'approche par les compétences prendra alors toute sa dimension.

Les formations intéressées s'articuleront en plusieurs temps :

- L'autodiagnostic : cette journée « cible » doit permettre à l'équipe pédagogique de diagnostiquer les compétences déjà acquises par l'apprenant et de définir son parcours de formation personnalisé.
- La Formation Ouverte A Distance : cet outil permet les apports de connaissances et de valider en partie la formation.
- Le tutorat : dès son inscription, l'apprenant est accompagné par un accompagnateur de proximité de son unité. Il est en relation avec l'équipe pédagogique pour personnaliser l'accompagnement.
- Le présentiel : l'apprenant construit ses compétences grâce à des mises en situation professionnelles d'apprentissage (MSP) et des ateliers pédagogiques personnalisés (APP) proposés par le formateur-accompagnateur. Le degré de complexité est progressif pour amener l'apprenant jusqu'à la phase d'acquisition (MSP acquisition).
- L'immersion professionnelle : des périodes en immersion au sein d'un CIS Mixte seront proposées en fonction de la formation.
- Les intersessions : ces périodes s'intercalent entre les phases d'apprentissages et ont pour vocation de permettre à l'apprenant de travailler avec son tuteur sur la base d'un plan d'action personnalisé.

L'autoévaluation accompagnée réalisée à la fin de chaque MSP oriente les apprentissages afin de réunir les conditions de la réussite de l'apprenant.

En fin de formation, un plan de développement des compétences sera proposé à chaque stagiaire.

Le livret individuel de compétences regroupe les éléments de progression et assure la traçabilité des apprentissages. A la fin de la formation, ce document permet de certifier les compétences de l'apprenant.

Avertissement :

LES FORMATIONS PLANIFIEES DANS CE CATALOGUE PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS EN FONCTION NOTAMMENT DES IMPERATIFS OPERATIONNELS OU BUDGETAIRES.

Les formations opérationnelles et d'encadrement des Sapeurs-pompiers



Formation Brevet JSP (Code BREVJSP- 2023- XX)

Objectifs de la formation

Obtenir le Brevet National de Jeune Sapeur-pompier

Public

Jeune Sapeur-Pompier

Prérequis

Avoir effectué 3 ou 4 années dans une section de « Jeunes Sapeurs-Pompiers » et être dans l'année de ses 18 ans.

Effectif autorisé

16 stagiaires par session maximum

Durée

2 jours

Evaluateur

1 BNSSA
1 EAP
10 évaluateurs

Moyens pédagogiques et techniques

- Mises en situation professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Validation épreuve sportive
- Validation de l'épreuve écrite : 60% de bonnes réponses
- Validation des MSP d'acquisition

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer un diplôme de « Brevet de jeune sapeur-pompier ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
BREVJSP-2023-1	11 et 12 mars 2023	A définir

Contact

**Responsable
départementale :**
Stéphanie PERRERA

Téléphone :
04.92.38.24.22

Mail :
stephanie.perrera@sdis06.fr

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation Complément JSP (Code COMPJSP- 2023- XX)

Objectifs de la formation

Compléter les compétences obtenues à la suite de l'obtention du brevet JSP, afin d'acquérir la Formation initiale de sapeur-pompier volontaire.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

Être recruté par le SDIS en qualité de sapeur-pompier volontaire et titulaire du Brevet « Jeunes Sapeurs-Pompiers »

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

6 à 13 jours maximum (parcours adapté en fonction des compétences à valider)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires (dont un formateur de premiers secours pour le module SUAP)

Compétences visées

Compétences de la FI SPV non validées par le brevet JSP

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

COEPT

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.
- Validation d'un QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d' « Equipier- sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
COMPJSP-2023-1	A définir	A définir
COMPJSP-2023-2	A définir	A définir
COMPJSP-2023-3	A définir	A définir

Contact

**Responsable
départementale :**
Stéphanie PERRERA

Téléphone :
04.92.38.24.22

Mail :
stephanie.perrera@sdis06.fr

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation BAC PRO niveau 1ère Métier de la Sécurité (Code BACPRO1- 2023- XX)

Objectifs de la formation

Obtenir la formation ou l'équivalence de la formation de sapeur-pompier volontaire

Public

Lycéen au BAC PRO MS

Prérequis

Aucun

Effectif autorisé

26 stagiaires

Durée

4 semaines de PFMP soit 160 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires (dont un moniteur de premiers secours pour le module SUAP)

Compétences visées

Compétences de la FI SPV module transverse et SUAP

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de présence au stage.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
BACPRO1-2023-HUT	05/06 au 30/06	Lycée HUTINEL
BACPRO1-2023-PALM	30/05 au 23/06	Lycée les Palmiers

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Responsable Lycée Hutinel :
Stéphane ANDREU

Téléphone :

Mail :
stephane.andreu@sdis06.fr

Responsable Lycée Les Palmiers :
Frédéric GUERIN

Téléphone :

Mail :
frederic.guerin@sdis06.fr

Formation BAC PRO niveau Terminale Métier de la Sécurité (Code BACPROT- 2023- XX)

Objectifs de la formation

Obtenir la formation ou l'équivalence de la formation de sapeur-pompier volontaire

Public

Lycéen au BAC PRO MS - Terminale

Prérequis

Avoir validé l'année de première du BAC PRO MS

Effectif autorisé

16 stagiaires par session maximum

Durée

8 semaines de PFMP soit 320 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires (dont un formateur de premiers secours pour le module SUAP)

Compétences visées

Compétences de la FI SPV module Incendie et Protection des personnes des biens, et de l'environnement.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de présence au stage.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
BACPROT-2023-HUT	23/01 au 10/02 27/02 au 31/03	A déterminer
BACPROT-2023-PALM	30/01 au 10/02 27/02 au 07/04	CIS CONTES

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Responsable Lycée Hutinel :
Stéphane ANDREU

Téléphone :

Mail :
stephane.andreu@sdis06.fr

Responsable Lycée Les Palmiers :
Frédéric GUERIN

Téléphone :

Mail :
frederic.guerin@sdis06.fr

Formation d'Équipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Transverse (code TRANSV 2023- XX)

Objectifs de la formation

- Intégrer l'environnement du SDIS
- Intervenir en qualité d'équipier en prompt secours

Public

Sapeur-Pompier Volontaire ayant notifié son premier engagement.

Prérequis

Sans objet.

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 54 heures :

- 6 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)
- 48 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

- Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »
- 1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel
- 1 groupe d'Éducateur d'Activités Physiques
- 1 expert en psychologie de la CAMPSY
- 1 expert SSQVS

Compétences visées

Module Transverse	
<ul style="list-style-type: none"> Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions Contribuer au bien vivre ensemble Préserver son potentiel physique et psychologique Contrôler ses équipements de protection individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
<ul style="list-style-type: none"> Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ ou à risques S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances 	

Moyens pédagogiques et techniques

- Equipements et sites du CFD 06
- CEPARI
- Générateur de foyer écologique, extincteurs d'entraînement
- Matériel de formation en « premiers secours »
- Formation Ouverte A Distance
- Mises en situation professionnelle
- Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition pour l'activité « prompt secours »
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation de réussite « Module Transverse – Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
TRANSV 2023- 1	28 et 29 janvier, 4, 5, 11 et 12 février	Cie Pays Mentonnais
TRANSV 2023- 2	2, 3, 9, 10, 16 et 17 septembre	Cie Pays Mentonnais
TRANSV 2023- 3	14, 15, 21, 22, 28 et 29 janvier	Cie Nice
TRANSV 2023- 4	14 janvier, 13 au 17 février	Cie Nice
TRANSV 2023- 5	14 janvier, 20 au 24 février	Cie Nice
TRANSV 2023- 6	A définir	Cie Cannes
TRANSV 2023- 7	A définir	Cie Cannes
TRANSV 2023- 8	A définir	Cie Cannes
TRANSV 2023- 9	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 10	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 11	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 12	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 13	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 14	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 15	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 16	A définir	Cie Pays Niçois
TRANSV 2023- 17	A définir	Cie Cagnes
TRANSV 2023- 18	A définir	Cie Cagnes
TRANSV 2023- 19	A définir	Cie Antibes
TRANSV 2023- 20	A définir	Cie Antibes
TRANSV 2023- 21	A définir	Cie Grasse
TRANSV 2023- 22	A définir	Cie Grasse
TRANSV 2023- 23	A définir	Cie Grasse
TRANSV 2023- 24	A définir	Reliquats parcours antérieurs

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33
04.92.13.46.58

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Secours d'Urgence Aux Personnes (code EQSUAPV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de Secours d'Urgence Aux Personnes sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 54 heures :

2 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

40 heures de présentiel (APP/ MSP)

12 heures en immersion dans un centre de secours mixte

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur en premiers secours pour 6 stagiaires en présentiel

1 Médecin du SSSM

1 expert en psychologie de la CAMPSY

Compétences visées

Module Equipier SUAP

Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
Transporter une victime
Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériel de formation en « premiers secours »
1 à 2 VSAV
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
Immersion professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition pour l'activité « prompt secours »
De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention SUAP.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQSUAPV 2023- 1	19 au 23 avril	Cie Pays Mentonnais
EQSUAPV 2023- 2	21 au 25 octobre	Cie Pays Mentonnais
EQSUAPV 2023- 3	17 au 21 avril	Cie Nice
EQSUAPV 2023- 4	24 au 28 avril	Cie Nice
EQSUAPV 2023- 5	29, 30 avril, 1 ^{er} , 13 et 14 mai	Cie Nice
EQSUAPV 2023- 6	A définir	Cie Cannes
EQSUAPV 2023- 7	A définir	Cie Cannes
EQSUAPV 2023- 8	A définir	Cie Cannes
EQSUAPV 2023- 9	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 10	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 11	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 12	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 13	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 14	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 15	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 16	A définir	Cie Pays Niçois
EQSUAPV 2023- 17	A définir	Cie Cagnes
EQSUAPV 2023- 18	A définir	Cie Cagnes
EQSUAPV 2023- 19	A définir	Cie Antibes
EQSUAPV 2023- 20	A définir	Cie Antibes
EQSUAPV 2023- 21	A définir	Cie Grasse
EQSUAPV 2023- 22	A définir	Cie Grasse
EQSUAPV 2023- 23	A définir	Cie Grasse
EQSUAPV 2023- 24	A définir	Reliquats parcours antérieurs

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33
04.92.13.46.58

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistants:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier INCENDIE (code EQINCV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de lutte contre l'incendie sous l'autorité d'un chef d'équipe, ou d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 68 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

64 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Equipier INC

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériels d'incendie et de sauvetage de base
2 engins pompe
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition (1 MSP Sauvetage/ 1 MSP extinction)
De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention INCENDIE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC A V 2023- 1	28 au 30 avril et 1 ^{er} mai	Cie Pays Mentonnais
EQINC A V 2023- 2	7, 8, 14 et 15 octobre	Cie Pays Mentonnais
EQINC A V 2023- 3	18, 19, 25 et 26 mars	Cie Nice
EQINC A V 2023- 4	24 au 27 avril	Cie Nice
EQINC A V 2023- 5	7, 8, 14 et 15 octobre	Cie Nice
EQINC A V 2023- 6	A définir	Cie Cannes
EQINC A V 2023- 7	A définir	Cie Cannes
EQINC A V 2023- 8	A définir	Cie Cannes
EQINC A V 2023- 9	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 10	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 11	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 12	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 13	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 14	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 15	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 16	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC A V 2023- 17	A définir	Cie Cagnes
EQINC A V 2023- 18	A définir	Cie Cagnes
EQINC A V 2023- 19	A définir	Cie Antibes
EQINC A V 2023- 20	A définir	Cie Antibes
EQINC A V 2023- 21	A définir	Cie Grasse
EQINC A V 2023- 22	A définir	Cie Grasse
EQINC A V 2023- 23	A définir	Cie Grasse
EQINC A V 2023- 24	26 au 29 janvier	Reliquats Cie Cagnes (Vence)
EQINC A V 2023- 25	7, 8, 14 et 15 janvier	Reliquats Cie Cagnes
EQINC A V 2023- 26	7, 8, 14 et 15 janvier	Reliquats Cie Grasse
EQINC A V 2023- 27	28 et 29 janvier, 4 et 5 février	Reliquats Cie Grasse
EQINC A V 2023- 28	28 au 30 avril et 1 ^{er} mai	Reliquats Cie Pays Mentonnais
EQINC A V 2023- 29	7, 8, 14 et 15 janvier	Reliquats Cie Cannes (Mougins)
EQINC A V 2023- 30	7, 8, 14 et 15 janvier	Reliquats Cie Cannes (Théoule)

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC B V 2023- 1	13, 14, 18 au 21 mai	Cie Pays Mentonnais
EQINC B V 2023- 2	31 octobre, 1 ^{er} au 5 novembre	Cie Pays Mentonnais
EQINC B V 2023- 3	8, 9, 10, 15, 16 et 17 avril	Cie Nice
EQINC B V 2023- 4	18 au 21, 27 et 28 mai	Cie Nice
EQINC B V 2023- 5	23 au 28 octobre	Cie Nice
EQINC B V 2023- 6	10, 11, 17, 18, 24 et 25 juin	Cie Cannes
EQINC B V 2023- 7	A définir	Cie Cannes
EQINC B V 2023- 8	A définir	Cie Cannes
EQINC B V 2023- 9	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 10	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 11	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 12	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 13	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 14	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 15	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 16	A définir	Cie Pays Niçois
EQINC B V 2023- 17	A définir	Cie Cagnes
EQINC B V 2023- 18	A définir	Cie Cagnes
EQINC B V 2023- 19	A définir	Cie Antibes
EQINC B V 2023- 20	A définir	Cie Antibes
EQINC B V 2023- 21	A définir	Cie Grasse
EQINC B V 2023- 22	A définir	Cie Grasse
EQINC B V 2023- 23	A définir	Cie Grasse
EQINC B V 2023- 24	11 au 16 février	Reliquats Cie Cagnes (Vence)
EQINC B V 2023- 25	13 au 18 février	Reliquats Cie Nice
EQINC B V 2023- 26	7, 8, 14, 15, 21 et 22 janvier	Reliquats Cie Pays Mentonnais
EQINC B V 2023- 27	2 au 5, 11 et 12 mars	Reliquats Cie Grasse
EQINC B V 2023- 28	7, 8, 14, 15, 21 et 22 janvier	Reliquats Cie Nice
EQINC B V 2023- 29	15 au 20 avril	Reliquats Cie Cannes
EQINC B V 2023- 30	13, 14, 18 au 21 mai	Reliquats Cie Pays Mentonnais

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33
04.92.13.46.58

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Protection des personnes, des biens et de l'environnement (code EQPBEV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de protection des personnes, des biens et de l'environnement sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire
Avoir suivi les apprentissages en CIS sur la manipulation des échelles à main, le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) et l'outil de forçement à main

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

16 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

1 expert en sauvetage animalier

Compétences visées

Module Equipier OD

Participer à la protection des personnes et des biens
Participer à la protection de l'environnement
Intervenir lors d'évènements climatiques
Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant
Procéder à la destruction d'hyménoptères

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériels de base du VTU
2 VTU
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Les stagiaires ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQPBEV 2023- 1	23 et 24 septembre	Cie Pays Mentonnais
EQPBEV 2023- 2	30 septembre et 1 ^{er} octobre	Cie Pays Mentonnais
EQPBEV 2023- 3	1 ^{er} et 2 avril	Cie Nice
EQPBEV 2023- 4	8 et 9 avril	Cie Nice
EQPBEV 2023- 5	1 ^{er} et 2 avril	Cie Nice
EQPBEV 2023- 6	23 et 24 septembre	Cie Nice
EQPBEV 2023- 7	A définir	Cie Cannes
EQPBEV 2023- 8	A définir	Cie Cannes
EQPBEV 2023- 9	A définir	Cie Cannes
EQPBEV 2023- 10	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 11	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 12	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 13	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 14	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 15	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 16	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 17	A définir	Cie Pays Niçois
EQPBEV 2023- 18	A définir	Cie Cagnes
EQPBEV 2023- 19	A définir	Cie Cagnes
EQPBEV 2023- 20	A définir	Cie Antibes
EQPBEV 2023- 21	A définir	Cie Antibes
EQPBEV 2023- 22	A définir	Cie Grasse
EQPBEV 2023- 23	A définir	Cie Grasse
EQPBEV 2023- 24	A définir	Cie Grasse
EQPBEV 2023- 25	4 et 5 mars	Reliquats Cie Pays Mentonnais
EQPBEV 2023- 26	11 et 12 mars	Reliquats Cie Pays Mentonnais
EQPBEV 2023- 27	A définir	Reliquats parcours antérieurs
EQPBEV 2023- 28	A définir	Reliquats parcours antérieurs
EQPBEV 2023- 29	A définir	Reliquats parcours antérieurs

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33
04.92.13.46.58

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistants :
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Secours Routier (code EQSRV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de secours routier sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Equipier SUAP

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

16 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur « secours routiers » pour 6 stagiaires en présentiel

1 Médecin du SSSM

Compétences visées

Module Equipier SR

Assurer le balisage et la protection d'un accident routier

Désincarcérer une victime

Participer à l'extraction de la victime

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie

1 VSR

1 VSAV

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention SECOURS ROUTIER.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQSRV 2023- 1	11, 12, 18 et 19 novembre	Cie Pays Mentonnais
EQSRV 2023- 2	25, 26 novembre, 2 et 3 décembre	Cie Pays Mentonnais
EQSRV 2023- 3	23 au 26 octobre	Cie Nice
EQSRV 2023- 4	30 et 31 octobre, 2 et 3 novembre	Cie Nice
EQSRV 2023- 5	1, 2, 8 et 9 juillet	Cie Cannes
EQSRV 2023- 6	19 au 22 janvier	Cie Cannes
EQSRV 2023- 7	A définir	Cie Pays Niçois
EQSRV 2023- 8	A définir	Cie Pays Niçois
EQSRV 2023- 9	A définir	Cie Pays Niçois
EQSRV 2023- 10	A définir	Cie Cagnes
EQSRV 2023- 11	A définir	Cie Cagnes
EQSRV 2023- 12	A définir	Cie Antibes
EQSRV 2023- 13	A définir	Cie Antibes
EQSRV 2023- 14	7, 8, 14 et 15 janvier	Cie Grasse
EQSRV 2023- 15	28 et 26 janvier, 4 et 5 février	Cie Grasse
EQSRV 2023- 16	24 au 27 avril	Reliquats Cie Nice

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33
04.92.13.46.58

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation de chef d'équipe de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCEV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe sous l'autorité d'un chef d'agrès dans le cadre de la mission de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Caporal, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

- Equipier « Incendie » de Sapeur-Pompier Volontaire.

Effectif autorisé

La formation de chef d'équipe (CE) est mise en œuvre en mode « intégré » avec la formation chef d'agrès tout engin (CATE). L'effectif autorisé est de **8 stagiaires « CE »** pour 4 stagiaires « CATE »

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

E-learning
40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel
3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Chef d'équipe INCENDIE

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
2 FPTL
Unité d'inflammation des fumées
Environnement virtuel
Contenu en E- learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses à un QCM

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'équipe - sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAA CEV 2023-01	13 au 14/01 et 20 au 22/01	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2023-02	15 au 16/01 et 27 au 29/01	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2023-03	6 au 7/03 et 15 au 17/03	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2023-04	8 au 9/03 et 22 au 24/03	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2023-05	31/03 au 01/4 et 8 au 10/04	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2023-06	2 au 3/04 et 17 au 19/04	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2023- 07	2 au 3/05 et 15 au 17/05	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2023-08	4 au 5/05 et 22 au 24/05	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 session mixte : 7 agents SPV + 1 agents SPP

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe « SUAP/ PBE » de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV SUAP/PBE 2023- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours d'Urgence Aux Personnes et de Protection des Biens et de l'Environnement.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier de Secours d'Urgence Aux Personnes
Equipier « Opérations diverses »

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 72 heures :

E-learning
56 heures de présentiel (MSP/ APP)
12 heures en immersion dans un centre de secours mixte
4 heures en immersion au CTA- CODIS

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »
1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel
1 expert en culture administrative
1 expert en système d'information et communication

Compétences visées

Module Chef d'agrès VSAV	Module Chef d'agrès VTU
Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention Identifier les risques Définir la technique opérationnelle Commander son équipe

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
 2 VSAV et 1 VTU
 Environnement virtuel
 Formation Ouverte A Distance
 Mises en situation professionnelle
 Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.
 De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
 Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire », mention SUAP et PBE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Sans objet		

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe « Secours Routiers » de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV SR 2023- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours Routiers.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès de Secours d'Urgence Aux Personnes
Chef d'agrès « Protection Bien Environnement »

Effectif autorisé

6 à 12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 32 heures :

E-learning
32 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateurs SR (avec PADA SR)
1 Assistant SR

Compétences visées

Module Chef d'agrès SR

Ordonner la protection de la zone d'intervention
Définir la technique de désincarcération d'une victime
Commander la désincarcération

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie
1 SR et 2 VL classées en épaves (récupération dans sites conventionnés)
Environnement virtuel
E-learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 1 Mise en situation professionnelle de niveau acquisition.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en présentiel pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire », mention SR

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Sans objet		

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe « Moyen élévateur aérien » de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV MEA 2023- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Lutte contre l'Incendie avec un MEA.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès de Secours d'Urgence Aux Personnes
Chef d'agrès « Protection Bien Environnement »

Effectif autorisé

6 à 12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 24 heures :

E-learning
24 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateur COD 6 accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel
1 COD 6 de la garde

Compétences visées

Module Chef d'agrès MEA

Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
Organiser la prise en compte des impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Définir ou établir les zonages opérationnels
S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
Utiliser les capacités des équipements du MEA
Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Équipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie
1 MEA et 1 FPTL
Environnement virtuel
E-learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 1 Mise en situation professionnelle de niveau acquisition.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en présentiel pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire », mention MEA.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Sans objet		

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours d'Urgence Aux Personnes, de Protection des Biens et de l'Environnement, de Secours routier, de lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès de Moyen élévateur Aérien.

Public

Sapeur-Pompier volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier de sapeur- pompier volontaire dans les domaines d'activités SUAP, PBE et SR.
Chef d'équipe de sapeur- pompier volontaire pour accéder au module MEA.

Effectif autorisé

4 à 12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 120 heures :

E-learning

104 heures de présentiel (MSP/ APP)

12 heures en immersion dans un centre de secours mixte

4 heures en immersion au CTA- CODIS

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel

1 Formateur « incendie » pour 6 stagiaires (module CA MEA)

1 COD 6 de la garde

1 Formateurs SR (avec PADA SR)

1 Assistant SR

1 expert en culture administrative

1 expert en système d'information et communication

Compétences visées

<p>Module Chef d'agrès VSAV</p> <p>Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie</p>	<p>Module Chef d'agrès VTU</p> <p>Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention Identifier les risques Définir la technique opérationnelle Commander son équipe</p>
<p>Module Chef d'agrès MEA</p> <p>Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité Organiser la prise en compte des impliqués Analyser l'environnement opérationnel Identifier les risques Définir ou établir les zonages opérationnels S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA Utiliser les capacités des équipements du MEA Participer aux déblais et à la surveillance après extinction</p>	<p>Module Chef d'agrès VSR</p> <p>Ordonner la protection de la zone d'intervention Définir la technique de désincarcération Commander la désincarcération</p>

Moyens pédagogiques et techniques

E-learning

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Equipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie

2 VSAV- 1 VTU

1 MEA et 1 FPTL d'un Cis d'une Compagnie

1 SR et 2 VL classées en épaves (récupération dans sites conventionnés)

Environnement virtuel

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Immersion professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FCA1EV 2023-1	Les 30 et 31/01 et 01/02, du 6 au 8, du 13 au 15, du 18 au 23/02	CFD Cagnes sur mer et Centres supports
FCA1EV 2023-2	Du 6 au 8, du 13 au 15, du 20 au 28/03	CFD Cagnes sur mer et Centres supports
FCA1EV 2023-3	Le 31/03, les 1 et 2, du 8 au 10, du 17 au 25/04	CFD Cagnes sur mer et Centres supports
FCA1EV 2023-4	Les 29 et 30/04, le 1, du 6 au 8, du 15 au 20 et du 22 au 25/05	CFD Cagnes sur mer et Centres supports
FCA1EV 2023-5	A définir	CFD Cagnes sur mer et Centres supports

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 session mixte : 10 agents SPV + 2 agents SPP

Le parcours de formation comprend la formation d'accompagnateur de proximité.

Formation de chef d'agrès tout engin de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCATEV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé de plusieurs équipes dans le cadre de la mission principale de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade d'Adjudant, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, affecté dans un CIS à ossature volontaire et disposant d'un engin de lutte contre l'incendie urbain.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe dans les 4 domaines d'activités.

Effectif autorisé

La formation de chef d'agrès tout engin (CATE) est mise en œuvre en mode intégré avec la formation de chef d'équipe (CE). L'effectif autorisé est de **4 stagiaires « CATE »** pour 8 stagiaires « CE »

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

E-learning

80 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

1 expert « commandement et conduite des opérations »

Compétences visées

Module Chef d'agrès INCENDIE

Analyser la situation opérationnelle
Prendre la direction d'un sauvetage
Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
Diriger la manœuvre d'extinction
Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
Ordonner et contrôler les actions des équipes
Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
2 FPTL
Simulateur à Fumées (multi-container)
Environnement virtuel
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès tout engin- sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAA CATEV 2023-01	13 au 16/01 et 20 au 22/01 et 27 au 29/01	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2023-02	6 au 9/03 et 15 au 17/03 et 22 au 24/03	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2023-03	31/03 au 03/04 et 08 au 10/04 et 17 au 19/04	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2023-04	02/05 au 05/05 et 15 au 17/05 et 22 au 24/05	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2023-05	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2023-06	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Formation de chef d'équipe de Sapeur-Pompier Professionnel (code FCEP 2023- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe sous l'autorité d'un chef d'agrès dans le cadre de la mission principale de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel titulaire du grade de Caporal.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

- Equipier « Incendie » de Sapeur-Pompier Professionnel.

Effectif autorisé

La formation de chef d'équipe (CE) est mise en œuvre en mode intégré avec la formation chef d'agrès tout engin (CATE). L'effectif autorisé est de **8 stagiaires « CE »** pour 4 stagiaires « CATE »

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Chef d'équipe INCENDIE

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
2 FPTL
Unité d'inflammation des fumées
Contenu en E- learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses à un QCM

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'équipe - sapeur-pompier professionnel ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAE CEP 2023-01	A partir du 1 ^{er} nov 2023	CFD St Vallier-de-Thiery
FAE CEP 2023-01	A partir du 1 ^{er} nov 2023	CFD St Vallier-de-Thiery

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistants :
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 agent n'ayant pas fait sa FAE en 2022

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de Sapeur-Pompier Professionnel (code FCA1EP 2023- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours d'Urgence Aux Personnes, de Protection des Biens et de l'Environnement, de Secours routier, de lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès de Moyen élévateur Aérien.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel titulaire du grade de Sergent.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'équipe de Sapeur-Pompier Professionnel

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 120 heures :

E-learning

144 heures de présentiel (MSP/ APP)

12 heures en immersion dans un centre de secours mixte

4 heures en immersion au CTA- CODIS

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel

1 Formateur « incendie » pour 6 stagiaires (module CA MEA)

1 COD 6 de la garde

1 Formateurs SR (avec PADA SR)

1 Assistant SR

1 expert en culture administrative

1 expert en système d'information et communication

Intervenants du CNFPT

Compétences visées

Module Chef d'agrès VSAV	Module Chef d'agrès VTU
<p>Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes</p> <p>Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge</p> <p>Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime</p> <p>Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie</p>	<p>Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention</p> <p>Identifier les risques</p> <p>Définir la technique opérationnelle</p> <p>Commander son équipe</p>
Module Chef d'agrès MEA	Module Chef d'agrès VSR
<p>Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité</p> <p>Organiser la prise en compte des impliqués</p> <p>Analyser l'environnement opérationnel</p> <p>Identifier les risques</p> <p>Définir ou établir les zonages opérationnels</p> <p>S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA</p> <p>Utiliser les capacités des équipements du MEA</p> <p>Participer aux déblais et à la surveillance après extinction</p>	<p>Ordonner la protection de la zone d'intervention</p> <p>Définir la technique de désincarcération</p> <p>Commander la désincarcération</p>

Moyens pédagogiques et techniques

E-learning

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Equipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie

2 VSAV- 1 VTU

1 MEA et 1 FPTL d'un Cis d'une Compagnie

1 SR et 2 VL classées en épaves (récupération dans sites conventionnés)

Environnement virtuel

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Immersion professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier professionnel ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAE CA1EP 2023-01	05/06 au 28/06	CFD Cagnes / mer + Cis support
FAE CA1EP 2023-02	04/09 au 27/09	CFD Cagnes / mer + Cis support

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Le parcours de formation du sergent de SPP comprend la formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe et la formation d'accompagnateur de proximité.

Formation de chef d'agrès tout engin de Sapeur-Pompier Professionnel (code FCATEP 2023- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé de plusieurs équipes dans le cadre de la mission principale de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel titulaire du grade d'Adjudant.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe dans les 4 domaines d'activités.

Effectif autorisé

La formation de chef d'agrès tout engin (CATE) est mise en œuvre en mode intégré avec la formation de chef d'équipe (CE). L'effectif autorisé est de **4 stagiaires « CATE »** pour 8 stagiaires « CE »

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

E-learning
80 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel
3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)
1 expert « commandement et conduite des opérations »

Compétences visées

Module Chef d'agrès INCENDIE

Analyser la situation opérationnelle
Prendre la direction d'un sauvetage
Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
Diriger la manœuvre d'extinction
Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
Ordonner et contrôler les actions des équipes
Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
2 FPTL
Simulateur à Fumées (multi-container)
Environnement virtuel
E-learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.
De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en présentiel pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès tout engin- sapeur-pompier professionnel ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAE CATEP 2023-01	04 au 07/04 et 12 au 14/04 et 24 au 26/04	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-02	30/05 au 02/06 et 07 au 09/06 et 14 au 16/06	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-03	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-04	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-05	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-06	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-07	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-08	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-09	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-10	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-11	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2023-12	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Sessions 1 et 2 en intégré avec les Chefs d'équipe

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement de Sapeur-Pompier Volontaire (code FMASPV 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en matière de techniques opérationnelles

Public

Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

Être certifié en qualité d'équipier de sapeur-pompier volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 4 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

E-learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
Véhicules et matériels de la compagnie

Planification

A définir au sein des compagnies

Contact

Organisateur :
Référents formation compagnie

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement de Sapeur-Pompier Volontaire – Secours à personne (code FMASUAP-SPV 2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en matière de techniques opérationnelles

Public

Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

Être certifié en qualité d'équipier SUAP de sapeur-pompier volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 Formateur en premiers secours pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle, Ateliers pédagogiques personnalisés

Planification

A définir au sein des compagnies

Contact

Organisateur :

Référents formation Compagnie

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement des acquis des Officiers de Sapeurs-Pompiers (code FMAOFF 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en matière de conduite des opérations et de commandement

Public

Officier de Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels

Prérequis

Officier titulaire d'une formation opérationnelle et commandement

Effectif autorisé

60 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

Intervenants en fonction des thèmes abordés

Moyens pédagogiques et techniques

Présentations amphithéâtre
Ateliers pédagogiques personnalisés

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FMAOFF 2023-1	A définir	A définir
FMAOFF 2023-2	A définir	A définir
FMAOFF 2023-3	A définir	A définir

Contact

Organisateur :**Cne GIORDANO Yannick****Téléphone :**

04.92.13.46.51

Mail :

yannick.giordano@sdis06.fr

Assistante :

Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.93.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

Ensemble FMFA et un exercice « cadre », requis pour le maintien annuel des compétences de l'officier

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis SDOO à l'attention des Chefs de Centres (FMACDC-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner les compétences des chefs de centres dans la connaissance du fonctionnement des différents groupements de la SDOO.

Public

Chefs de Centres de Secours Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels

Prérequis

Sans objet.

Effectif autorisé

40 stagiaires maximum par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

Intervenants en fonction des thèmes abordés

Moyens pédagogiques et techniques

Présentations amphithéâtre

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FMACDC-2023-1	25/01/2023	Scène 55 Mougins
FMACDC-2023-2	07/03/2023	Scène 55 Mougins

Contact

Organisateur :

Cne GIORDANO Yannick

Téléphone :

04.92.13.46.51

Mail :

yannick.giordano@sdis06.fr

Assistante :

Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.93.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Chefs d'Equipe / Equipier SPP (MACE-EQP-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner les compétences du chef d'équipe ou d'équipier dans le domaine de la lutte contre les incendies.

Prérequis

SPP titulaire du diplôme de chef d'équipe ou d'équipier.

Effectif autorisé

12 Maximum

Durée

1 journée tous les 3 ans

Encadrement

3 formateurs accompagnateurs qualifiés « MTE » ou « Opérateurs Incendie »

Moyens pédagogiques et techniques

. Plateau Incendie CFD St Vallier de Thiey

Restauration

Prise en charge des repas par le SDIS06

EPI

- Prévoir Cagoule de feu nouvelle génération, gants feux de structure et chemise F1 manche longue ou polo feux de structure.
- Prévoir des affaires de rechange, et nécessaire de douche.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
MACE-EQP-2023-1	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-2	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-3	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-4	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-5	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-6	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-7	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-8	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-9	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-10	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-11	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-12	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQP-2023-13	A définir	CFD St Vallier de Thiey

Contact

Organisateur :
Lt DIEREN Philippe

Téléphone : 04.92.15.34.91
Mail : Philippe.dieren@sdis06.fr

Assistante :
Mme LO NEGRO
Johanna

Téléphone : 04.93.13.46.42
Mail : Johanna.lo-negro@sdis06.fr

Remarques

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Chefs d'Agrès Tout Engins SPP (MACATEP-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner les compétences du chef d'agrès tout engins dans le domaine de la lutte contre les incendies.

Prérequis

SPP titulaire du diplôme de chef d'agrès.

Effectif autorisé

12 Maximum

Durée

1 journée tous les 3 ans

Encadrement

3 formateurs accompagnateurs qualifiés « MTE » ou « Opérateurs Incendie »

Moyens pédagogiques et techniques

. Plateau Incendie CFD St Vallier de Thiey

Restauration

Prise en charge des repas par le SDIS06

EPI - DIVERS

- Prévoir Cagoule de feu nouvelle génération, gants feux de structure et chemise F1 manche longue ou polo feux de structure.
- Prévoir des affaires de rechange, et nécessaire de douche

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
MACATEP -2023-1	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-2	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-3	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-4	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-5	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-6	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-7	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-8	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-9	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-10	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-11	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-12	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEP -2023-13	A définir	CFD St Vallier de Thiey

Contact

Organisateur :
Lt DIEREN Philippe

Téléphone : 04.92.15.34.91
Mail : Philippe.dieren@sdis06.fr

Assistante :
Mme LO NEGRO
Johanna

Téléphone : 04.92.13.46.42
Mail : Johanna.lo-negro@sdis06.fr

Remarques

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Chefs d'Equipe / Equipier SPV (MACE-EQV-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner les compétences du chef d'équipe ou d'équipier dans le domaine de la lutte contre les incendies.

Prérequis

SPV titulaire du diplôme de chef d'équipe ou d'équipier.

Effectif autorisé

12 Maximum

Durée

1 journée tous les 5 ans

Encadrement

3 formateurs accompagnateurs qualifiés « MTE » ou « Opérateurs Incendie »

Moyens pédagogiques et techniques

. Plateau Incendie CFD St Vallier de Thiey

Restauration

Prise en charge des repas par le SDIS06

EPI - DIVERS

- Prévoir Cagoule de feu nouvelle génération, gants feux de structure et chemise F1 manche longue ou polo feux de structure.
- Prévoir des affaires de rechange, et nécessaire de douche

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
MACE-EQV-2023-1	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-2	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-3	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-4	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-5	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-6	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-7	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-8	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-9	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-10	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-11	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-12	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-13	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-14	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACE-EQV-2023-15	A définir	CFD St Vallier de Thiey

Contact

Organisateur :
Lt DIEREN Philippe

Téléphone : 04.92.15.34.91
Mail : Philippe.dieren@sdis06.fr

Assistante :
Mme LO NEGRO
Johanna

Téléphone : 04.92.13.46.42
Mail : Johanna.lo-negro@sdis06.fr

Remarques

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Chefs d'Agrès Tout Engins SPV (MACATEV-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner les compétences du chef d'agrès tout engins dans le domaine de la lutte contre les incendies.

Prérequis

SPV titulaire du diplôme de chef d'agrès.

Effectif autorisé

12 Maximum

Durée

1 journée tous les 5 ans

Encadrement

3 formateurs accompagnateurs qualifiés « MTE » ou « Opérateurs Incendie »

Moyens pédagogiques et techniques

. Plateau Incendie CFD St Vallier de Thiey

Restauration

Prise en charge des repas par le SDIS06

EPI - DIVERS

- Prévoir Cagoule de feu nouvelle génération, gants feux de structure et chemise F1 manche longue ou polo feux de structure.
- Prévoir des affaires de rechange, et nécessaire de douche

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
MACATEV -2023-1	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEV -2023-2	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEV -2023-3	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEV -2023-4	A définir	CFD St Vallier de Thiey
MACATEV -2023-5	A définir	CFD St Vallier de Thiey

Contact

Organisateur :
Lt DIEREN Philippe

Téléphone : 04.92.15.34.91
Mail : Philippe.dieren@sdis06.fr

Assistante :
Mme LO NEGRO
Johanna

Téléphone : 04.92.13.46.42
Mail : Johanna.lo-negro@sdis06.fr

Remarques

Les formations de spécialités de sapeurs-pompiers



Formation d'équipier feux de forêt (Code FDF1-2023-XX)

Objectifs de la formation

Intervenir en qualité d'équipier au sein d'une équipe de lutte contre les feux de forêts

Public

Sapeur-Pompier professionnel ou volontaire

Prérequis

Avoir certifié les modules transverse, PBE et INC A de la FISPV

Avoir certifié la FIPSPP

Effectif autorisé

8 stagiaires par session en formation intégrée

12 stagiaires par session unique

Durée

La durée de la formation est de 36 heures en présentiel :

4h de FOAD

8h APP en présentiel

24h de présentiel (MSP/ APP) en mode intégré avec les FDF2

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

2 Accompagnateurs de proximité ou formateurs accompagnateur pour 8 stagiaires en présentiel niveau FDF2 minimum.

1 Responsable de formation FORACC niveau FDF3 minimum pour les sessions uniques.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
1 Groupe Intervention Feux de Forêt

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Attestations :

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation d'« Equipier feux de forêt ».

Planification

Session	Dates	Lieu de formation
FDF1-2023-1	Non communiquées	Pays niçois 1
FDF1-2023-2		Pays niçois 2
FDF1-2023-3		Pays niçois 3
FDF1-2023-4		Pays niçois 4
FDF1-2023-5		Pays niçois 5
FDF1-2023-6		Pays niçois 6
FDF1-2023-7		Pays niçois 7
FDF1-2023-8		Pays niçois 8
FDF1-2023-9	3-4 et 10-11 juin	Menton 1 à BREIL SUR ROYA
FDF1-2023-10	A confirmer	Menton 2 à BREIL SUR ROYA
FDF1-2023-11	17-18 et 24-25 juin	Menton 3 à BREIL SUR ROYA
FDF1-2023-12	1-2 et 8-9 juillet	Menton 4 (SPV saisonniers)
FDF1-2023-13	6-7 et 13-14 mai	Nice 1
FDF1-2023-14	18 au 21 mai	Nice 2
FDF1-2023-15	27-28 mai et 3-4 juin	Nice 3
FDF1-2023-16	A définir	Nice 4 (SPV saisonniers)
FDF1-2023-17	A définir	Nice 5 (SPV saisonniers)
FDF1-2023-18	09 au 12 mars	Cagnes 1 à CAGNES SUR MER
FDF1-2023-19	23 au 26 mars	Cagnes 2 à ROQUEFORT LES P.
FDF1-2023-20	18 au 21 mai	Cagnes 3 à VENCE
FDF1-2023-21	25-26 mars et 1 ^{er} -02 avril	Cannes 1
FDF1-2023-22	1 ^{er} et du 06 au 08 mai	Cannes 2
FDF1-2023-23	28-29 mai et 03-04 juin	Cannes 3
FDF1-2023-24	17-18 et 24-25 juin	Cannes 4
FDF1-2023-25	A définir	Cannes 5 (SPV saisonniers)
FDF1-2023-26	06-07 et 13-14 mai	Grasse 1
FDF1-2023-27	18 au 21 mai	Grasse 2
FDF1-2023-28	27-28 mai et 03-04 juin	Grasse 3
FDF1-2023-29	Non communiquées	Antibes 1
FDF1-2023-30		Antibes 2
FDF1-2023-31	A définir	A définir (SPV saisonniers)
FDF1-2023-32	A définir	FORCE 06

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-
marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Tout stagiaire se présentant à un stage se doit de se préparer dans son centre de secours avec un accompagnateur de proximité, sur les connaissances de bases en incendie et en protection des biens et de l'environnement.

Module organisé conjointement par le G.F. Formation Sport et les services de formation des Compagnies.

Ce stage est effectué généralement en formation intégrée avec le FDF niveau 2.

Formation de chef d'agrès feux de forêt (Code FDF2-2023-XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin comportant une équipe de lutte contre les feux de forêts.

Public

Sapeur-pompier professionnel ou volontaire

Prérequis

Etre sous-officier de sapeur-pompier ou caporal nommable sergent au 1^{er} semestre de l'année, titulaire du FDF 1 et de la FAE CA 1 équipe.

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum ou 4 stagiaires en formation intégrée.

Durée

La durée de la formation est de 36 heures en présentiel :

4h de FOAD

8h MSP/APP en session FDF 2 uniquement : environnement virtuel XVR

24h de présentiel (MSP/ APP) en intégré avec les FDF1

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

2 Formateurs accompagnateurs pour 4 stagiaires en présentiel niveau FDF2 minimum.

1 Responsable de formation FORACC niveau FDF3 minimum.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
Logiciel d'environnement virtuel XVR
1 Groupe Intervention Feux de Forêt

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Attestations :

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation de « Chef d'agrès feux de forêt ».

Planification

Session	Dates	Lieu de formation
FDF2-2023-1	XVR à confirmer Cagnes s/Mer 7-13-14 mai	Nice 1
FDF2-2023-2	XVR à confirmer Cagnes s/Mer Du 19 au 21 mai	Nice 2
FDF2-2023-3	XVR à confirmer Cagnes s/Mer 28 mai et 3-4 juin	Nice 3
FDF2-2023-4	Non communiquées	Pays niçois 1
FDF2-2023-5		Pays niçois 2
FDF2-2023-6		Pays niçois 3
FDF2-2023-7		Pays niçois 4
FDF2-2023-8	XVR le 11 mars à St Vallier de T. 26 mars et 1 ^{er} -02 avril	Cannes 1
FDF2-2023-9	XVR le 15 avril à St Vallier de Th Du 06 au 08 mai	Cannes 2
FDF2-2023-10	XVR le 25 février Du 10 au 12 mars à Cagnes s/M	Cagnes 1
FDF2-2023-11	XVR le 22 avril à St Vallier de Th 07 et 13-14 mai	Grasse 1
FDF2-2023-12	XVR le 22 avril à St Vallier de Th 19 au 21 mai	Grasse 2
FDF2-2023-13	Non communiquées	Antibes à VALBONNE
FDF2-2023-14		Antibes à VALBONNE
FDF2-2023-15	XVR le 26 mai à Cagnes sur Mer 11-16-17 juin à Breil sur Roya	Menton
FDF2-2023-16	A définir	FORCE 06

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistants :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Remarques

Ce stage est effectué en formation intégrée avec le FDF niveau 1.

Formation d'équipier et de chef d'équipe D.I.H (Code EQDIH-2023-1)

Objectifs de la formation

Equipier : intervenir avec des moyens adaptés et hélicoptés dans des lieux inaccessibles aux engins terrestres de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.

Chef d'équipe : acquérir les capacités pour commander l'équipe d'un DIH sur une opération.

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Equipier : sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire de l'unité de valeur de formation FDF1.

Chef d'équipe : sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire des unités de valeur de formation FDF2 et DIH1.

Effectif autorisé

12 stagiaires équipier par session maximum

4 stagiaires chef d'équipe par session maximum.

Durée

La durée de la formation est de 30 heures environ

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires chefs de détachements DIH, chefs d'équipe de DIH et pilotes d'hélicoptère.

Moyens pédagogiques et techniques

Matériel spécifique

VEMA + cellule DIH

Hélicoptère

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation et une attestation de formation d'« équipier de détachement d'intervention hélicoptère feux de forêts » ou de « chef d'équipe de détachement d'intervention hélicoptère ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQDIH-2023-1	A définir	A définir
EQDIH-2023-2	A définir	A définir
EQDIH-2023-3	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
Valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation de chef de D.I.H (Code CHDIH-2023-1)

Objectifs de la formation

Permettre au chef de groupe FDF d'acquérir les capacités nécessaires pour commander un DIH sur une opération feux de forêts.

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire de l'unité de valeur FDF3 et être chef d'équipe de détachement hélicoptéré confirmé.

Effectif autorisé

2 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 30 heures environ

Encadrement

Les stagiaires participent à l'encadrement d'un stage DIH1 en qualité d'assistant formateur sous la responsabilité du responsable de la formation.

Moyens pédagogiques et techniques

VEMA + cellule DIH
Hélicoptère

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation et de formation de « chef de détachement d'intervention hélicoptère feux de forêts ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
CHDIH-2023-1	A définir	A définir
CHDIH-2023-1	A définir	A définir
CHDIH-2023-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation d'équipier brûlage dirigé (Code EQBD-2023-1)

Objectifs de la formation

Intervenir sur un chantier de brûlage dirigé sous l'autorité d'un responsable de travaux ou cadre « feux tactiques ».

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire de l'unité de valeur FDF1 minimum.

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 40 heures environ

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Véhicule « feux tactiques »
Matériel spécifique d'allumage
CCFM

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQBD-2023-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation de responsable de travaux de brûlage dirigé (Code RTBD-2023-1)

Objectifs de la formation

Mettre en œuvre et contrôler un chantier de brûlage dirigé.

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire formé au brûlage dirigé

Effectif autorisé

6 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 40 heures environ

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Véhicule « feux tactiques »

Matériel spécifique

CCFM

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
RTBD-2023-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation d'agent de prévention (Code PRV1-2023-1)

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation relative aux établissements de 5ème catégorie, code du travail et habitation de la 1ère et 2ème famille
- Savoir mettre en application la réglementation dans le cadre d'études et de contrôle de conformité

Public

Sapeur-Pompier Professionnel ou volontaire

Prérequis

Être sous-officier de sapeur-pompier et titulaire de la FAE Chef d'agrès tout engin

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 80 heures en présentiel

Encadrement

1 Formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Visite ERP

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen d'une évaluation écrite (étude de dossier)

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « Agent de prévention ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
PRV1-2023-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.93.13.46.85

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

Formation Surveillant de Baignade et Activités Nautiques (code SBAN 2023- XX)

Objectifs de la formation

Assurer la surveillance des baignades et activités nautiques dont l'organisation est confiée au SDIS06

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et/ou Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

BNSSA ou BEESAN

Effectif autorisé

12 à 15 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 3 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Matériel de transmission

Matériel de sauvetage

Matériels adaptés aux risques particuliers du département (SDACR)

Vecteurs nautiques, 1 embarcation par équipe de 4 agents

Palmes, masque, tuba

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Evaluation écrite, sous forme d'un questionnaire sur les domaines mentionnés en activités principales

*Note d'au moins 12/20 détermine l'aptitude pour cette épreuve

- Evaluation pratique de secourisme sous forme de mise en situation
- Epreuves sportives organisées et contrôlées dans les conditions fixées par l'arrêté du 20 décembre 1996 susvisé, à l'exception de l'épreuve de natation

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation valable 5 ans.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	Du 17 au 21 avril 2023	Cagnes sur Mer
Session 2	Du 19 au 23 avril 2023	Nice
Session 3	Du 02 au 06 mai 2023	Cagnes sur Mer
Session 4	Du 09 au 13 mai 2023	Cagnes sur Mer
Session 5	Du 30 mai au 03 juin 2023	Cagnes sur Mer
Session 6	A déterminer	Menton

Contact

Organisateur :
Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :
04.92.13.46.50

Mail :
Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Téléphone :

Mail :

Formation de Recyclage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (code MABNSSA 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de surveillant de baignade et des activités nautiques

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et/ou Sapeur-Pompier Volontaire détenteur du BNSSA et ayant participé activement à la surveillance des baignades durant les saisons 2020-2021

Prérequis

BNSSA ou Recyclage BNSSA ayant été acquis durant l'année 2016

Effectif autorisé

12 à 15 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 24 heures :

24 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Matériel de sauvetage

Palmes, masque, tuba

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Epreuve n°1 : parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m

Epreuve n°2 : Secours à une personne en milieu aquatique

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation valable 5 ans.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	15 au 17 mai 2023	Cagnes sur Mer

Contact

Organisateur :

Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Téléphone :

Mail :

Formation de Conducteur et Sensibilisation à la Sécurité Routière « CODSSR » (code CODSSR 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la conduite préventive et le risque routier au sein du département.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, titulaire depuis au moins 3 ans du permis B (hors période probatoire).

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier

Effectif autorisé

8 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

E-learning

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 VL / 1 VSAV / 1 PC

Formation Ouverte à Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes de Dérogation de PTAC > 3500 Kg et < 4500 Kg

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur et sensibilisation à la sécurité routière » CODSSR et un Diplôme de Dérogation de PTAC >3500 Kg et < 4500 Kg.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	16/05/2023	Compagnie Nice
Session 2	17/05/2023	Compagnie Nice
Session 3	18/05/2023	Compagnie Nice
Session 4	22/05/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 5	23/05/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 6	24/05/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 7	05/06/2023	Compagnie Grasse
Session 8	06/06/2023	Compagnie Grasse
Session 9	07/06/2023	Compagnie Grasse
Session 10	08/06/2023	Compagnie Grasse
Session 11	09/06/2023	Compagnie Grasse
Session 12	12/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 13	13/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 14	14/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 15	15/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 16	19/06/2023	Compagnie Antibes
Session 17	20/06/2023	Compagnie Antibes
Session 18	21/06/2023	Compagnie Antibes
Session 19	02/10/2023	Compagnie Nice

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 20	03/10/2023	Compagnie Nice
Session 21	04/10/2023	Compagnie Nice
Session 22	05/10/2023	Compagnie Nice
Session 23	06/10/2023	Compagnie Nice
Session 24	09/10/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 25	10/10/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 26	11/10/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 27	12/10/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 28	13/10/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 29	17/10/2023	Compagnie Cannes
Session 30	18/10/2023	Compagnie Cannes
Session 31	19/10/2023	Compagnie Cannes
Session 32	20/10/2023	Compagnie Cannes
Session 33	06/11/2023	Compagnie Cannes
Session 34	06/11/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 35	07/11/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 36	08/11/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 37	09/11/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 38	13/11/2023	Compagnie Nice
Session 39	14/11/2023	Compagnie Nice
Session 40	15/11/2023	Compagnie Nice
Session 41	16/11/2023	Compagnie Nice
Session 42	17/11/2023	Compagnie Nice
Session 43	20/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 44	21/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 45	22/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 46	23/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 47	24/11/2023	Compagnie Pays Niçois

Remarques

Formations décentralisées au niveau des compagnies.

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr
Cnie Nice
Cnie Pays Niçois

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Cnie Grasse

Cnie Cannes

Assistants :

Mme Johanna LO NEGRO

Téléphone :

04.92.13.46.42

Mail :

johanna.lonegro@sdis06.fr

Cnie Antibes

Cnie Cagnes sur Mer

Cnie Pays Mentonnais

Formation de Conducteur Engin-Pompe mention PL « COD1PL » (code COD1PL 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre de la pompe et l'alimentation spécifique d'un véhicule incendie urbain.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire âgé d'au moins 21 ans, titulaire du permis C en cours de validité et affecté dans un Cis doté d'engin-pompe.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier
CODSSR

Effectif autorisé

5 stagiaires maxi par session

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

E-learning
40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateur accompagnateur pour 5 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
1 FPTL / 1 CCF
Formation Ouverte à Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de deux Mises en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur engin pompe mention PL », COD1 PL.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	Du 23 au 27 Janvier 2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 2	Du 06 au 10 Février 2023	Compagnie Pays Niçois
Session 3	Du 13 au 17 Février 2023	Compagnie Pays Niçois
Session 4	Du 10 au 14 Avril 2023	Compagnie Grasse
Session 5	Du 17 au 21 Avril 2023	Compagnie Grasse
Session 6	Du 29 Mai au 02 Juin 2023	Compagnie Antibes
Session 7	Du 05 au 09 Juin 2023	Compagnie Antibes
Session 8	Du 12 au 16 Juin 2023	Compagnie Cannes
Session 10	Du 19 au 23 Juin 2023	Compagnie Cannes
Session 11	Du 11 au 15 Septembre 2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 12	Du 18 au 22 Septembre 2023	Compagnie Cagnes sur Mer

Session 13	Du 09 au 13 Octobre 2023	Compagnie Grasse
Session 14	Du 16 au 20 Octobre 2023	Compagnie Grasse
Session 15	Du 06 au 10 Novembre 2023	Compagnie Nice
Session 16	Du 13 au 17 Novembre 2023	Compagnie Nice

Remarques

Formations décentralisées au niveau des compagnies.

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistantes :
Mme Johanna LO NEGRO

Téléphone :
04.92.13.46.42

Mail :
johanna.lonegro@sdis06.fr

Formation de Conducteur de véhicule tout terrain « COD2PL » (code COD2PL 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre des techniques spécifiques à la conduite d'un CCF en toute sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire âgé d'au moins de 21 ans, titulaire du permis C en cours de validité et affecté dans un Cis doté de CCF.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD1PL
FDF1

Effectif autorisé

10 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 48 heures :

E-learning
Module1 : 8 heures de présentiel (MSP/ APP)
Module2 : 40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
1 VLTT / 5 CCF / 2 VTP
Formation Ouverte à Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer un diplôme de « conducteur véhicule tout terrain mention PL », COD2 PL.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1 Module 1	Le 02 Mars 2023	St VALLIER
Module 2	Du 13 au 17 Mars 2023	ECASC VALABRE
Session 2 Module 1	Le 03 Mars 2023	St VALLIER
Module 2	Du 20 au 24 Mars 2023	ECASC VALABRE
Session 3 Module 1	Le 06 Mars 2023	St VALLIER
Module 2	Du 27 au 31 Mars 2023	ECASC VALABRE
Session 4 Module 1	Le 07 Mars 2023	St VALLIER
Module 2	Du 03 au 07 Avril 2023	ECASC VALABRE
Session 5 Module 1	Le 08 Mars 2023	St VALLIER
Module 2	Du 17 au 21 Avril 2023	ECASC VALABRE
Session 6 Module 1	Le 09 Mars 2023	St VALLIER
Module 2	Du 24 au 28 Avril 2023	ECASC VALABRE
Session 7 Module 1	Le 27 Septembre 2023	St VALLIER
Module 2	Du 02 au 06 Octobre 2023	ECASC VALABRE
Session 8 Module 1	Le 28 Septembre 2023	St VALLIER
Module 2	Du 23 au 27 Octobre 2023	ECASC VALABRE

Remarques

La formation comprend 1 jour de présentiel sur le site de St VALLIER et 5 jours à l'ECASC de VALABRE dont 02h00 de conduite de nuit.

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.85

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien « COD6 » (code COD6 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre d'un Moyen Elévateur Aérien

Public

Sapeur-Pompier Professionnel

Prérequis

Etre titulaire du Permis C en cours de validité
Etre titulaire de l'UV COD2PL

4 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

E-learning

Module1 : 40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Module2 : 40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur spécifique au groupe pour 4 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Module 1 : 1 MEA spécifique au groupe C

Module 2 : 1 MEA spécifique au groupe opérationnel du CIS

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'acquisition assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur de Moyen Elévateur Aérien » COD6.

Planification

Session	Dates	Cie
Session 1 Module 1	Du 27/02 au 03/03/2023 C	A définir
Module 2	Du 03/04 au 07/04/2023	
Session 2 Module 1	Du 06/03 au 10/03/2023 C	A définir
Module 2	Du 10/04 au 14/04/2023	

Remarques

La répartition des stagiaires sera en fonction du retour des effectifs de la liste départementale des conducteurs de Moyen Elévateur Aérien du 2^{ème} semestre 2022

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.85

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation complémentaire de Conducteur d'un Moyen Elevateur Aérien du Groupe C « COD6GC » (code COD6GC 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre d'un Moyen Elevateur Aérien spécifique au Groupe C tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6

Effectif autorisé

6 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe C

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition.

Une fiche d'auto-évaluation d'acquisition assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe C » COD6 GC.

Planification

Session	Dates	Cie
Session 1	Le 12/11/2023	A définir
Session 2	Le 13/11/2023	A définir
Session 3	Le 14/11/2023	A définir
Session 4	Le 15/11/2023	A définir

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.85

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Permis C code des marchés « CODC » (code CODC 2023- XX)

Objectifs de la formation

Acquérir l'aptitude à la conduite des véhicules d'un PTAC > 3,5 T.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire âgé d'au moins de 21 ans, titulaire du permis B depuis au moins 3 ans

Prérequis

Être certifié en qualité de :

FI

Effectif autorisé

8 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

Module Code de la Route : E-learning

Module Plateau: 40 heures de présentiel

Module Circulation : 40 heures de présentiel

Encadrement

Auto-école extérieure

Organisation générale

La formation se déroule par session sur 2 semaines consécutives, selon la nécessité de validation de la partie code de la route ou pas, sous la forme d'un stage bloqué.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Module : « Code de la Route »

Epreuve théorique générale (ETG) à l'issue de la formation à distance sur ANTS.

Module : « Plateau/Circulation »

Effectifs :4 Apprenants maximum par véhicule

Horaires :08h30-12h00/13h00-16h30 (possibilité d'horaires décalés en conduite)

Modalités d'évaluation des acquis : *Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie C « Hors-circulation et Circulation » à l'issue de la formation selon les places d'examen attribuées par les services Préfectoraux.*

Rappel : Selon les différents modules, l'attribution des dates et des places d'examen sont soumises à l'autorité du service des permis de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Hébergement restauration

Module : « Code de la Route »

Formation à Distance avec un suivi de l'auto-école « ***pas de prise en compte*** »

Module : « Plateau/Circulation »

« Prise en compte »

Dispositions

Pour être éligible à cet acte d'engagement, le bénéficiaire doit avoir été proposé par son chef de compagnie et retenu par les services du groupement fonctionnel « Formation » dans le cadre du plan de formation annuel.

Le bénéficiaire est considéré comme étant en service commandé en cas d'accident survenu sur le trajet entre son domicile et l'auto-école.

A ce titre, il est réputé couvert pour les accidents dont il pourrait être victime, à l'exclusion des dommages matériels qui sont pris en charge par l'assureur de son véhicule.

En cas d'accident survenu lorsque le bénéficiaire est situé dans le véhicule appartenant à l'auto-école (qu'il soit conducteur ou passager), c'est l'assurance de cette dernière qui devra

être actionnée, tant pour les dommages matériels que pour les dommages corporels causés au bénéficiaire comme aux tiers.

Le bénéficiaire s'engage à servir le SDIS pour une période minimale de trois ans.

Dans le cas contraire, le SDIS est en droit de réclamer le remboursement des sommes versées, au titre dudit permis, au prorata du temps restant à couvrir.

Tout litige pouvant survenir dans l'application du présent acte d'engagement est du ressort du Tribunal Administratif de Nice.

Planification

Session	Dates	Module	Lieu de Formation
Session 1	DU 06 AU 10/03/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 13 AU 17/03/2023	Circulation	
Session 2	DU 27 AU 31/03/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 03 AU 07/04/2023	Circulation	
Session 3	DU 17 AU 21/04/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 24 AU 28/04/2023	Circulation	
Session 4	DU 05 AU 09/06/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 12 AU 16/06/2023	Circulation	
Session 5	DU 18 AU 22/09/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 25 AU 29/09/2023	Circulation	
Session 6	DU 02 AU 06/10/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 09 AU 13/10/2023	Circulation	
Session 7	DU 16 AU 20/10/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 23 AU 27/10/2023	Circulation	
Session 8	DU 13 AU 17/11/2023	Plateau	ECF Nice
	DU 20 AU 24/11/2023	Circulation	

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation de Maintien des acquis du Conducteur de véhicule Pompe Mention PL « MACODSSR-COD1PL » (code MACODSSR-COD1PL 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur au risque routier et à la mise en pompe d'un véhicule de la catégorie C.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, titulaire du permis C et de l'UV CODSSR par dispense figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs CODSSR supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

CODSSR / COD1PL

Effectif autorisé

4 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

E-learning

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 VL / 1 FPTL

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet la validation de la formation et de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur CODSSR et COD1PL « MACODSSR / COD1PL » ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	Le 18/02/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 2	Le 18/02/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 3	Le 20/02/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 4	Le 20/02/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 5	Le 21/02/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 6	Le 21/02/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 7	Le 22/02/2023	Compagnie Nice
Session 8	Le 22/02/2023	Compagnie Nice
Session 9	Le 23/02/2023	Compagnie Nice
Session 10	Le 23/02/2023	Compagnie Nice
Session 11	Le 25/02/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 12	Le 25/02/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 13	Le 27/02/2023	Compagnie Cannes
Session 14	Le 27/02/2023	Compagnie Cannes
Session 15	Le 28/02/2023	Compagnie Cannes
Session 16	Le 28/02/2023	Compagnie Cannes
Session 17	Le 01/03/2023	Compagnie Antibes
Session 18	Le 01/03/2023	Compagnie Antibes
Session 19	Le 02/03/2023	Compagnie Antibes
Session 20	Le 02/03/2023	Compagnie Antibes
Session 21	Le 06/03/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 22	Le 06/03/2023	Compagnie Cagnes sur Mer

Session 23	Le 07/03/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 24	Le 07/03/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 25	Le 15/03/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 26	Le 15/03/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 27	Le 16/03/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 28	Le 16/03/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 29	Le 18/03/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 30	Le 18/03/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 31	Le 25/03/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 32	Le 25/03/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 33	Le 03/04/2023	Compagnie Antibes
Session 34	Le 03/04/2023	Compagnie Antibes
Session 35	Le 04/04/2023	Compagnie Antibes
Session 36	Le 04/04/2023	Compagnie Antibes
Session 37	Le 05/04/2023	Compagnie Antibes
Session 38	Le 18/04/2023	Compagnie Grasse
Session 39	Le 18/04/2023	Compagnie Grasse
Session 40	Le 19/04/2023	Compagnie Grasse
Session 41	Le 19/04/2023	Compagnie Grasse
Session 42	Le 27/04/2023	Compagnie Nice
Session 43	Le 27/04/2023	Compagnie Nice
Session 44	Le 28/04/2023	Compagnie Nice
Session 45	Le 28/04/2023	Compagnie Nice
Session 46	Le 29/04/2023	Compagnie Nice
Session 47	Le 29/04/2023	Compagnie Nice
Session 48	Le 04/05/2023	Compagnie Cannes
Session 49	Le 04/05/2023	Compagnie Cannes
Session 50	Le 05/05/2023	Compagnie Cannes
Session 51	Le 05/05/2023	Compagnie Cannes
Session 52	Le 06/05/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 53	Le 06/05/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 54	Le 13/05/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 55	Le 13/05/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 56	Le 15/05/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 57	Le 15/05/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 58	Le 16/05/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 59	Le 16/05/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 60	Le 26/05/2023	Compagnie Grasse
Session 61	Le 26/05/2023	Compagnie Grasse
Session 62	Le 27/05/2023	Compagnie Grasse
Session 63	Le 27/05/2023	Compagnie Grasse
Session 64	Le 05/06/2023	Compagnie Nice
Session 65	Le 05/06/2023	Compagnie Nice
Session 66	Le 06/06/2023	Compagnie Nice
Session 67	Le 06/06/2023	Compagnie Nice
Session 68	Le 07/06/2023	Compagnie Nice
Session 69	Le 07/06/2023	Compagnie Nice

Session 70	Le 12/06/2023	Compagnie Nice
Session 71	Le 12/06/2023	Compagnie Nice
Session 72	Le 13/06/2023	Compagnie Nice
Session 73	Le 13/06/2023	Compagnie Nice
Session 74	Le 16/06/2023	Compagnie Nice
Session 75	Le 16/06/2023	Compagnie Nice
Session 76	Le 19/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 77	Le 19/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 78	Le 20/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 79	Le 20/06/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 80	Le 20/06/2023	Compagnie Grasse
Session 81	Le 20/06/2023	Compagnie Grasse
Session 82	Le 21/06/2023	Compagnie Grasse
Session 83	Le 21/06/2023	Compagnie Grasse
Session 84	Le 22/06/2023	Compagnie Cannes
Session 85	Le 22/06/2023	Compagnie Cannes
Session 86	Le 23/06/2023	Compagnie Cannes
Session 87	Le 23/06/2023	Compagnie Cannes
Session 88	Le 21/06/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 89	Le 21/06/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 90	Le 22/06/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 91	Le 22/06/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 92	Le 27/06/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 93	Le 27/06/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 94	Le 28/06/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 95	Le 28/06/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 96	Le 29/06/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 97	Le 29/06/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 98	Le 19/09/2023	Compagnie Cannes
Session 99	Le 19/09/2023	Compagnie Cannes
Session 100	Le 20/09/2023	Compagnie Cannes
Session 101	Le 20/09/2023	Compagnie Cannes
Session 102	Le 21/09/2023	Compagnie Cannes
Session 103	Le 21/09/2023	Compagnie Cannes
Session 104	Le 23/09/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 105	Le 23/09/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 106	Le 25/09/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 107	Le 25/09/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 108	Le 28/09/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 109	Le 28/09/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 110	Le 29/09/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 111	Le 29/09/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 112	Le 04/10/2023	Compagnie Nice
Session 113	Le 04/10/2023	Compagnie Nice
Session 114	Le 05/10/2023	Compagnie Nice
Session 115	Le 05/10/2023	Compagnie Nice
Session 116	Le 06/10/2023	Compagnie Nice

Session 117	Le 06/10/2023	Compagnie Nice
Session 118	Le 28/10/2023	Compagnie Nice
Session 119	Le 28/10/2023	Compagnie Nice
Session 120	Le 30/10/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 121	Le 30/10/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 122	Le 31/10/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 123	Le 31/10/2023	Compagnie Pays Mentonnais
Session 124	Le 06/11/2023	Compagnie Antibes
Session 125	Le 06/11/2023	Compagnie Antibes
Session 126	Le 07/11/2023	Compagnie Antibes
Session 127	Le 07/11/2023	Compagnie Antibes
Session 128	Le 08/11/2023	Compagnie Antibes
Session 129	Le 08/11/2023	Compagnie Antibes
Session 130	Le 13/11/2023	Compagnie Grasse
Session 131	Le 13/11/2023	Compagnie Grasse
Session 132	Le 14/11/2023	Compagnie Grasse
Session 133	Le 14/11/2023	Compagnie Grasse
Session 134	Le 15/11/2023	Compagnie Grasse
Session 135	Le 15/11/2023	Compagnie Grasse
Session 136	Le 16/11/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 137	Le 16/11/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 138	Le 17/11/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 139	Le 17/11/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 140	Le 21/11/2023	Compagnie Cannes
Session 141	Le 21/11/2023	Compagnie Cannes
Session 142	Le 22/11/2023	Compagnie Cannes
Session 143	Le 22/11/2023	Compagnie Cannes
Session 144	Le 24/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 145	Le 24/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 146	Le 25/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 147	Le 25/11/2023	Compagnie Pays Niçois
Session 148	Le 27/11/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 149	Le 27/11/2023	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 150	Le 28/11/2023	Compagnie Cagnes sur Mer

Remarque

Formations décentralisées au niveau des compagnies.

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.49

Mail :

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Cnie Nice

Cnie Pays Niçois

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Cnie Grasse

Cnie Cannes

Assistantes :

Mme Johanna LO NEGRO

Téléphone :

04.92.13.46.42

Mail :

johanna.lonegro@sdis06.fr

Cnie Antibes

Cnie Cagnes sur Mer

Cnie Pays Mentonnais

Formation de Maintien des acquis du Conducteur de véhicule tout terrain « MACOD2PL » (code MACOD2PL 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un CCF en toute sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire titulaire de l'UV COD2PL supérieure ou égale à 5 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD2PL

Effectif autorisé

18 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 3 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 VLTT / 6 CCF / 2 VTP

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis de conducteur véhicule tout terrain mention PL », MACOD2PL.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	11/04/2023	ECASC VALABRE
Session 2	12/04/2023	ECASC VALABRE
Session 3	13/04/2023	ECASC VALABRE
Session 4	14/04/2023	ECASC VALABRE
Session 5	02/05/2023	ECASC VALABRE
Session 6	03/05/2023	ECASC VALABRE
Session 7	04/05/2023	ECASC VALABRE
Session 8	05/05/2023	ECASC VALABRE
Session 9	09/10/2023	ECASC VALABRE
Session 10	10/10/2023	ECASC VALABRE
Session 11	11/10/2023	ECASC VALABRE
Session 12	12/10/2023	ECASC VALABRE
Session 13	13/10/2023	ECASC VALABRE
Session 14	16/10/2023	ECASC VALABRE
Session 15	17/10/2023	ECASC VALABRE
Session 16	18/10/2023	ECASC VALABRE
Session 17	19/10/2023	ECASC VALABRE
Session 18	20/10/2023	ECASC VALABRE
Session 19	30/10/2023	ECASC VALABRE

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe D « MACOD6GD » (code MACOD6GD 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe D tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6 GD supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GD

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe D

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe D » MACOD6GD.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	27/02/2023 MATIN	Compagnie Antibes
Session 2	27/02/2023 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 3	28/02/2023 MATIN	Compagnie Antibes
Session 4	28/02/2023 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 5	16/05/2023 MATIN	Compagnie Cannes
Session 6	16/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 7	17/05/2023 MATIN	Compagnie Cannes
Session 8	22/05/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 9	22/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 10	23/05/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 11	23/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe E « MACOD6GE » (code MACOD6GE 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe E tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA. Titulaire de l'UV COD6 GE supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GE

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe E

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe E » MACOD6GE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	06/03/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 2	06/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 3	07/03/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 4	07/03/2023 MATIN	Compagnie Menton
Session 5	07/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Menton
Session 6	08/03/2023 MATIN	Compagnie Menton
Session 7	08/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Menton
Session 8	09/03/2023 MATIN	Compagnie Menton
Session 9	09/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Menton
Session 10	10/03/2023 MATIN	Compagnie Menton
Session 11	20/03/2023 MATIN	Compagnie Antibes
Session 12	20/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 13	21/03/2023 MATIN	Compagnie Antibes
Session 14	21/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 15	22/03/2023 MATIN	Compagnie Antibes
Session 16	27/03/2023 MATIN	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 17	27/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 18	28/03/2023 MATIN	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 19	28/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 20	29/03/2023 MATIN	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 21	16/05/2023 MATIN	Compagnie Grasse
Session 22	16/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 23	17/05/2023 MATIN	Compagnie Grasse
Session 24	17/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Grasse

Session 25	18/05/2023 MATIN	Compagnie Grasse
Session 26	18/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 27	29/05/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 28	29/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 29	30/05/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 30	30/05/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 31	05/06/2023 MATIN	Compagnie Nice
Session 32	05/06/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 33	06/06/2023 MATIN	Compagnie Nice
Session 34	06/06/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 35	07/06/2023 MATIN	Compagnie Nice
Session 36	09/10/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 37	09/10/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 38	10/10/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 39	10/10/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 40	11/10/2023 MATIN	Compagnie Nice
Session 41	11/10/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 42	12/10/2023 MATIN	Compagnie Nice
Session 43	12/10/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Remarques

(*) correspond uniquement au maintien des acquis des conducteurs de type EPCXS 32 METZ du CIS Magnan

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe F « MACOD6GF » (code MACOD6GF 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe F tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6 GF supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GF

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe F

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe F » MACOD6GF.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	12/06/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 2	12/06/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 3	13/06/2023 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 4	13/06/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 5	14/06/2023 MATIN	Compagnie Grasse
Session 6	14/06/2023 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 7	15/06/2023 MATIN	Compagnie Grasse
Session 8	17/10/2023 MATIN	Compagnie Nice
Session 9	17/10/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 10	18/10/2023 MATIN	Compagnie Nice
Session 11	18/10/2023 APRES-MIDI	Compagnie Nice

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe G « MACOD6GG » (code MACOD6GG 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe G tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6 GG supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GG

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe G

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe G » MACOD6GG.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	13/03/2023 MATIN	Compagnie Cannes
Session 2	13/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 3	14/03/2023 MATIN	Compagnie Cannes
Session 4	14/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 5	15/03/2023 MATIN	Compagnie Cannes
Session 6	15/03/2023 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 7	16/03/2023 MATIN	Compagnie Cannes

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis sur l'utilisation du matériel de force « MAMATFORC » (code MAMATFORC 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de manipulateur des outils d'auto dégagement titulaire de l'UV MATFORC supérieure ou égale à 3

Public

PATS affectés au GF6

Prérequis

Être certifié en qualité de :

MATFORC

Effectif autorisé

4 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

2 Formateurs accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Salle du CFD 06

Disposition 1 CCF / 1 PORTE BERCE / MAT FORCE / 1 DEPANNEUSE / 1 VL

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

- De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de maintien des acquis.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	12/06/2023	St Vallier
Session 2	15/06/2023	St Vallier
Session 3	20/06/2023	St Vallier
Session 4	22/06/2023	St Vallier
Session 5	26/06/2023	St Vallier

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis EAP1 « MAEAP1 » (code MAEAP1 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ces compétences en qualité d'EAP1

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire

Prérequis

Être détenteur de l'EAP1

Effectif autorisé

18 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 2	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 3	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 4	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 5	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 6	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 7	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 8	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 9	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 10	A DEFINIR	A DEFINIR

Contact

Organisateur :
LT Christian GASTAUD

Téléphone :
04.92.13.46.50

Mail :
Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Téléphone :

Mail :

Formation Maintien des acquis EAP2 « MAEAP2 » (code MAEAP2 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ces compétences en qualité d'EAP2

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire

Prérequis

Être détenteur de l'EAP2

Effectif autorisé

18 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 2	A DEFINIR	A DEFINIR

Contact

Organisateur :

LT Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :**Téléphone :****Mail :**

Formation Opérateur Tablette Arbitrage et Jurys

(EAPTAB – 2023 –XX)

Objectifs de la formation

Mettre en place les ICP et l'encadrement des APS avec la télémétrie.
Encadrer les différentes manifestations liées à l'APS en qualité d'arbitre.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire

Prérequis

Être désigné par le chef de centre comme référent

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 16 heures

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EAPTAB 2023-1	A DEFINIR	A DEFINIR
EAPTAB 2023-2	A DEFINIR	A DEFINIR

Contact

Organisateur :

LT Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :**Téléphone :****Mail :**

Encadrement des activités physiques et sportives des JSP

Objectifs de la formation

Mettre en place les ICP et l'encadrement des APS avec la télémétrie.
Arbitrer et juger les épreuves physiques et sportives officielles

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire

Prérequis

Être détenteur de l'EAP1

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 16 heures

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A DEFINIR	A DEFINIR
Session 2	A DEFINIR	A DEFINIR

Contact

Organisateur :

LT Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :**Téléphone :****Mail :**

Formation d'accompagnateur de proximité (code APROX-2023-XX)

Objectifs de la formation

Développer les compétences utiles à l'exercice d'un accompagnement de proximité au sein de son unité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et volontaire
Prérequis

A minima avoir un grade de sous-officier

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 24 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Matériels pédagogiques

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est formative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation « Accompagnateur de proximité ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
APROX-2023-1	A définir	A définir
APROX-2023-2	A définir	A définir
APROX-2023-3	A définir	A définir
APROX-2023-4	A définir	A définir
APROX-2023-5	A définir	A définir
APROX-2023-6	A définir	A définir
APROX-2023-7	A définir	A définir
APROX-2023-8	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :
04.92.13.46.36

Mail :
Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :
Mme DOS PASSOS

Téléphone :
04.92.13.46.28.

Mail :
Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation d'opérateur de salle opérationnelle (code OSO- 2023- XX)

Objectifs de la formation

Traiter en temps réel tous les appels d'urgence et /ou assurer le suivi opérationnel et administratif des opérations dans une salle opérationnelle

Public

Sapeur-Pompier Professionnel ou Volontaire

Prérequis

Formation d'Intégration ou Initiale complète + 1 test de pré positionnement d'une journée avec tests de connaissances

Effectif autorisé

8 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 179 heures (19 jours + 2 gardes de 12h en immersion)

Encadrement

1 Formateur pour 2 stagiaires
Intervenants CNFPT

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Salle opérationnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé leur formation se voit délivrer un diplôme de « Opérateur de salle opérationnelle »

Délivrance OCCAS (Opérateur en Centre de Commandement, d'Assistance et de Secours) : équivalence BAC+2

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A déterminer	Cis Saint-isidore
Session 1	A déterminer	Cis Saint-isidore

Contact

Organisateur : LTHC Christian GASTAUD
Téléphone : 04.92.13.46.50
Mail : Christian.gastaud@sdis06fr

Assistante : Mme Stéphanie DOTTA
Téléphone : 04.92.13.46.85
Mail : Stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

En partie, ce parcours de professionnalisation est porté en collaboration avec le CNFPT

Formation de Chef de salle opérationnelle (code CDSO- 2023- XX)

Objectifs de la formation

Assurer la responsabilité et le fonctionnement d'une salle opérationnelle

Public

Sapeur-Pompier Professionnel

Prérequis

Officier titulaire du grade à minima de Lieutenant 2^{ème} classe et affecté au GFCO CSP CODIS
Sous-officier SPP faisant fonction d'adjoint

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum (idéal 8 stagiaires)

Durée

La durée de la formation est de 120 heures

Encadrement

1 Formateur pour 2 stagiaires
Intervenants CNFPT

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Salle opérationnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé leur formation se voit délivrer un diplôme de « Chef de salle opérationnelle »

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
CDSO-2023-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
Christian GASTAUD

Téléphone :
04.92.13.46.50

Mail :
christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :
Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.85

Mail :
Stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

En partie, ce parcours de professionnalisation est porté en collaboration avec le CNFPT

Formation Maintien des Acquis d'opérateur de salle opérationnelle (code OSO- 2023- XX)

Objectifs de la formation

Prise en compte des évolutions, procédures et maintenance de ses acquis progiciels

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et Volontaire

Prérequis

Être titulaire de la formation initiale de OSO

Effectif autorisé

16 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 Formateur pour 8 stagiaires
Intervenants CNFPT

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Salle opérationnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

La formation est obligatoire, un plan de développement continu des compétences pourra être élaboré par l'équipe pédagogique pour un accompagnement en équipe.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit valider pour l'année N+1 l'aptitude « Opérateur de Salle Opérationnelle »

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1		Cis Saint-isidore
Session 2		Cis Saint-isidore
Session 3		Cis Saint-isidore
Session 4		Cis Saint-isidore
Session 5		Cis Saint-isidore
Session 6		Cis Saint-isidore
Session 7		Cis Saint-isidore
Session 8		Cis Saint-isidore
Session 9		Cis Saint-isidore
Session 10		Cis Saint-isidore
Session 11		Cis Saint-isidore
Session 12		Cis Saint-isidore

Contact

Organisateur :

LTHC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

En partie, ce parcours de professionnalisation est porté en collaboration avec le CNFPT

Préformation CYN module C (Code CYNC- 2023-1)

Objectifs de la formation

Débouillage et développement des qualités olfactives du chien

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Avoir suivi les modules de préformation A et B
Chien d'au moins 8 mois et au plus 24 mois

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 26 heures

Encadrement

1 Formateur C.T ou chef d'unité sur liste opérationnelle pour 6 stagiaires

Compétences visées :

Secourisme canin
Obéissance du chien
Capacités de franchissement et de recherche

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Véhicules spécialisés CYNO
Terrains d'exercices extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
CYNC-2023-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.93.13.46.85

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation des référents en hygiène (Code REFHYG-2023-1)

Objectifs de la formation

Appliquer et contrôler les règles d'hygiène et les protocoles de désinfection des VSAV dans son CIS

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel affecté en CIS

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire

Effectif autorisé

14 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 16 heures

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Matériel de décontamination
Local de désinfection des VSAV du CIS

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
REFHYG-2023-1	2 et 3 novembre	CIS CAGNES SUR MER

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.93.13.46.85

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement de formateur aux premiers secours (Code FMAFPS 2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de formateurs aux premiers secours

Public

Formateur aux premiers secours

Prérequis

Être sapeur-pompier volontaire ou professionnel inscrit sur la liste d'aptitude des formateurs aux premiers secours

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 formateur de formateur aux premiers secours pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Matériel SAP
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :

LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :

04.92.13.46.36

Mail :

Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :

Mme DOS PASSOS

Téléphone :

04.92.13.46.28.

Mail :

Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Séminaire formateur de formateur aux premiers secours (Code FMAFPS 2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de formateurs de formateurs aux premiers secours

Public

Formateur de formateur de premiers secours

Prérequis

Être sapeur-pompier volontaire ou professionnel inscrit sur la liste d'aptitude des formateurs de formateurs aux premiers secours

Effectif autorisé

12 à 24 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 instructeur de secourisme pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :

LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :

04.92.13.46.36

Mail :

Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :

Mme DOS PASSOS

Téléphone :

04.92.13.46.28.

Mail :

Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Concepteur de Formation (code FMA-CFOR-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de Concepteur de formation

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation de Concepteur de Formation

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 CFOR pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés
Mises en situation professionnelles

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :

LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :

04.92.13.46.36

Mail :

Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :

Mme DOS PASSOS

Téléphone :

04.92.13.46.28.

Mail :

Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Formateur Accompagnateur (code FMA-FORACC-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité d'accompagnateur de proximité

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation de Formateur Accompagnateur

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 CFOR pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés
Mises en situation professionnelles

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :

LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :

04.92.13.46.36

Mail :

Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :

Mme DOS PASSOS

Téléphone :

04.92.13.46.28.

Mail :

Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Accompagnateur de proximité (code FMA-APROX-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité d'accompagnateur de proximité

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation d'Accompagnateur de proximité

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 FORACC pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés
Mises en situation professionnelles

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :

LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :

04.92.13.46.36

Mail :

Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :

Mme DOS PASSOS

Téléphone :

04.92.13.46.28.

Mail :

Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Officier SIC (code FMA-OffSIC 2023- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité d'Officier SIC

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation d'Officier SIC

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 COMSIC pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis des chefs de groupe feux de forêts (Code FMAFDF3-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de chef de groupe feux de forêts

Public

Sapeur-Pompier professionnel et volontaire

Prérequis

Être officier ou sous-officier de sapeurs-pompiers et détenteur de la formation de chef de groupe feux de forêts (niveau 3)

Effectif autorisé

6 stagiaires par session

Durée

8 heures

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires
1 opérateur en environnement virtuel

Moyens pédagogiques et techniques

M.S.P en environnement virtuel : XVR

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est formative

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FMAFDF3-2023-1	21/01	CFD Cagnes sur Mer
FMAFDF3-2023-2	04/02	CFD Cagnes sur Mer
FMAFDF3-2023-3	27/02	CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2023-4	17/06	CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2023-5	20/06	CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2023-6	22/06	CFD Cagnes sur Mer
FMAFDF3-2023-7	24/06	CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2023-8	27/06	CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2023-9	29/06	CFD Cagnes sur Mer
FMAFDF3-2023-10	01/07	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis des cadres HBE (Code FMAHBE-2023-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences de cadre H.B.E

Public

Sapeur-Pompier professionnel et volontaire

Prérequis

Être officier de sapeurs-pompiers et détenteur de la formation de cadre H.B.E (AER 2)

Effectif autorisé

6 à 8 stagiaires par session

Durée

8 heures

Encadrement

2 formateurs titulaires de l'U.V AER2

Moyens pédagogiques et techniques

H.B.E
Pilote

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est formative

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FMAHBE-2023-1	A définir	Base VALBONNE SOPHIA
FMAHBE-2023-2	A définir	Base VALBONNE SOPHIA

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Les formations organisées par les organismes extérieurs pour les Sapeurs- pompiers

Formations ENSOSP

Type de Formation	Intitulé de la formation	Places disponibles
FI-V Off	FILT V FAE Chef de Groupe	4
FI-V Off	Formation Officier de Garde SPV (ODG)	4
FI-P Off	Formation d'intégration Lieutenant 1ère classe - FILT1C	10
FI-P Off	Formation d'intégration Lieutenant 2ème classe - FILT2C – Chef de Groupe – CDG	18
FI-P Off	Formation d'intégration Lieutenant 2ème classe FILT2C - Officier de Garde – ODG	17
FAE-P Off	FAE de Lieutenant 1ère classe - FALT1C	1
FAE-P Off	FAE de Capitaine SPP - Manageur des Risques de Sécurité Civile	2
FAE-P Off	FAE de Capitaine SPP - Chef de Colonne	4
FAE-P Off	FAE de Commandant SPP - FAECDTP	1
FAE-P Off	FMPA DDA-DDSIS	2
FAE-P Off	Officier de Liaison – Tuerie de Masse	1
PRV	Préventionniste - PRV2	1
PRV	Préventionniste - PRV2 Modules A/B/C complément FILT	10
PRV	Responsable prévention - PRV3	1
PRV	CTS-Journées de perfectionnement Chapiteaux tentes et Structures	1
PRV	SSI-Journées de perfectionnement Système de Sécurité Incendie	1
PRV	Journées de perfectionnement Extinction Automatique à Eau	1
PRV	GN8 – Journées perfectionnement évacuation des handicapés	1
PRV	Journées perfectionnement Comportement au feu	1
PRV	Journées perfectionnement Ingénierie Sécurité Incendie	1
PRV	Journées perfectionnement Droit et Prévention	1
PRV	Journées perfectionnement Tunnel	1
PRV	Formation module complémentaire Code du travail et installations classées pour la protection de l'environnement	1
PRV	Immeubles de Grande Hauteur (IGH)	1
PRV	Risque hydrogène et multi-énergies	2

PRV	Maintien des acquis PRV2	11
SIC	FMA Commandant SIC	1
RT	Conseiller technique RAD – RAD4	1
RT	Présélection RCH4	1
RT	Maintien des Acquis RAD4	1
RT	Maintien des Acquis RCH4	1
SSSM	FMPA Médecin chef	1
SSSM	FI Infirmier/Médecin	2
SSSM	Formation TECC (Life Support France)	1
SSSM	Advanced Cardiac Life Support	1
Autres	Journées professionnelles des Préventeurs	3
Autres	Journées RAF-DAF	1

Formations ECASC

Type de Formation	Intitulé de la formation	Places disponibles
FDF	Chef de groupe FDF - FDF3	12
FDF	Chef de colonne FDF - FDF4	6
FDF	Chef de site FDF - FDF5	2
FDF	Cadre HBE - AER2	3
FDF	Equipier pélicandrome - PEL1	4
FDF	Chef d'équipe pélicandrome - PEL2	2
FDF	Survie mer équipage HBE	4
FDF	Equipier brûlage dirigé	2
FDF	Responsable de travaux brûlage dirigé	1
FDF	Formation télépilote de drone de la Sécurité Civile	1
FDF	Maintien des acquis FDF4	25
FDF	Maintien des acquis FDF5	10
FDF	Journées Nationales FDF pour les FDF5	4
SIC	Officier SIC	3
COD	Formateur Conduite Module 1 - Prévention risque routier	4
COD	Formateur Conduite Module 2 tout terrain	4

Type de Formation	Intitulé de la formation	Places disponibles
SDE	Maintien des Acquis SDE3	1
SDE	Risques bâtimentaires	1
SDE	Chef d'unité SD-SDE2	2
Nautique	Equipier SAV-SAV2	24
Nautique	SAV1	24
Nautique	Chef de Bord SAV – SAV3	12
Nautique	Maintien des Acquis SAL3	3
RT	Chef de CMIC- RCH3	2
RT	Maintien des Acquis RCH3	4
GMP	SMO2 - Module Neige 1	3
GMP	SMO2 - Module Glace 1	1
GMP	Chef d'Unité SMO - SMO3	1
GMP	Chef d'unité CAN - CAN2	1

Formations BMPM

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours	Dates de formation	Organisme de formation
IBNB 4	Conseiller technique IBNB	1	Parcours qualifiant sur 2 ans	A définir	CETIS

Formations CNFPT- Référentiel Sapeur- Pompier

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours	Dates de formation	Organisme de formation
Formation	Formateur Accompagnateur	18	10	A définir	CNFPT
Formation	Concepteur de formation	2	5	A définir	CNFPT
Formation	FMPA Concepteur de formation	30	1	A définir	CNFPT
SIC	Facteur humain en salle opérationnelle	110	A définir	A définir	CNFPT
EAP	EAP1	16	5	A définir	CNFPT
EAP	Module complémentaire PRAP EAP2	24	2	A définir	CNFPT
EAP	EAP2	6	10	A définir	CNFPT
EAP	EAP3	1	10	A définir	CNFPT
EAP	Maintien des acquis EAP1	180	1	A définir	SDIS06
EAP	Maintien des acquis EAP2	40	1	A définir	SDIS06
GAVI	Prévention et gestion des situations violentes	240	4	A définir	CNFPT

Les formations des Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés et Hors référentiel SPP

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupement fonctionnel formation sport gère l'ensemble des formations du personnel du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), y compris les formations sollicitées par les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS), précédemment gérées par le groupement fonctionnel ressources humaines et administration générale.

Le plan de formation est désormais commun à tous les personnels de l'établissement, et s'inscrit dans un processus de développement des compétences des agents, par le biais d'un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

Le groupement fonctionnel formation-sport élabore ainsi, en partenariat avec les services, une offre de formation ciblée sur les métiers de la collectivité, les parcours individuels indispensables à l'intégration, à la professionnalisation et au développement des compétences.

CNFPT – FORMATIONS PATS et HORS REFERENTIEL SPP

Planification – Dates et lieux de formation à définir selon le calendrier proposé par le CNFPT.

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation
AFFAIRES JURIDIQUES	ACHATS ET MARCHES PUBLICS RESPONSABLES	3	2
AFFAIRES JURIDIQUES	LA PREVENTION DES RISQUES JURIDIQUES DE LA COLLECTIVITE	1	2,5
AFFAIRES JURIDIQUES	LA REDACTION D'UN MÉMOIRE EN CONTENTIEUX	1	2,5
AFFAIRES JURIDIQUES	L'ANALYSE FONCTIONNELLE DU BESOIN ET LA MAITRISE DE L'ACHAT EN COUT GLOBAL	1	2,5
AFFAIRES JURIDIQUES	LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES	3	1
AFFAIRES JURIDIQUES	LE SUIVI ET LE PILOTAGE DES TRAVAUX DES ASSEMBLEES EN RELATION AVEC LES ELUS	1	2,5
AFFAIRES JURIDIQUES	LES COLLECTIVITES ET LES ASSURANCES	2	2
AFFAIRES JURIDIQUES	LES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE : ENJEUX ET PILOTAGES	3	3
AFFAIRES JURIDIQUES	LES MARCHES PUBLICS INFORMATIQUES	1	3
AFFAIRES JURIDIQUES	MISE EN ŒUVRE DES REGLES DE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSEMBLEE DELIBERANTE ET DES COMMISSION	1	2,5
APPROCHES FONDAMENTALES	ACCOMPAGNEMENT DES ENCADRANTS FACE AUX RPS	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	BUSINESS OBJECT	1	1
APPROCHES FONDAMENTALES	DECOUVERTE DU METIER D'ASSISTANTE DE DIRECTION	1	2,5
APPROCHES FONDAMENTALES	EXCEL 1 - UTILISATEUR DEBUTANT	6	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	EXCEL 2 – UTILISATEUR AVANCE	8	12H

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation
APPROCHES FONDAMENTALES	GESTION DES CONFLITS ET DE L'AGRESSIVITE EN SITUATION D'ACCUEIL	2	3
APPROCHES FONDAMENTALES	L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE EN COLLECTIVITE TERRITORIALE	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	LA PRISE DE NOTES ET LA REDACTION DE COMPTES RENDUS	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	L'ANIMATION, LA DIRECTION ET LA MOBILISATION DE SON SERVICE	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	LES RECOURS AUX TRUCS ET ASTUCES BUREAUTIQUES	2	1
APPROCHES FONDAMENTALES	TECHNIQUES DE MEMORISATION	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	WORD 2010 D'UTILISATEUR AVANCE A EXPERT	1	2
APPROCHES FONDAMENTALES	WORD DEBUTANT	3	2
APPUI A LA GOUVERNANCE MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	DE LA METHODE A LA DEMARCHE DE CO-CONCEPTION	1	3
APPUI A LA GOUVERNANCE MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE A LA CO-CONCEPTION	1	2
APPUI A LA GOUVERNANCE, MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	LA CONDUITE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	1	2,5
APPUI A LA GOUVERNANCE, MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	L'AUDIT INTERNE, ENJEUX DEFINITION ET PRINCIPES FONDAMENTAUX	1	2

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation
APPUI A LA GOUVERNANCE, MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	LE DEROULEMENT ET L'ORGANISATION D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE	2	3
APPUI A LA GOUVERNANCE, MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	L'ETABLISSEMENT DES CONSTATS D'AUDIT INTERNE SUR PIECES ET SUR PLACE	2	3
APPUI A LA GOUVERNANCE, MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE FONCTION D'AUDIT INTERNE	2	2
COMMUNICATION	COMMUNICATION NUMERIQUE ET RESEAUX SOCIAUX	1	3
COMMUNICATION	L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS NUMÉRIQUES	1	2
DEVELOPPEMENT LOCAL	EXPLOITATION DES DONNEES D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAHIQUE	1	2,5
DEVELOPPEMENT LOCAL	UTILISATION DU LOGICIEL QGIS INITIATION	4	4
DEVELOPPEMENT LOCAL	UTILISATION DU LOGICIEL QGIS PERFECTIONNEMENT	2	4
FINANCES	ELABORATION ET SUIVI TABLEAU DE BORD GESTION FINANCIERE	6	2
FINANCES	L'ELABORATION ET LE SUIVI DES TABLEAUX DE BORD DE GESTION FINANCIERE	5	2
FINANCES	LA GESTION DE LA DETTE DE LA TRESORERIE	5	3
FINANCES	LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET LA GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT	4	2
FINANCES	LES BASES DES FINANCES PUBLIQUES	6	2
FINANCES	LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE SPECIFIQUE	6	2
FINANCES	LES REGLES D'ELABORATION ET D'EXECUTION DU BUDGET	1	3

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation
FINANCES	PASSAGE A LA M57	1	1
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	DOSSIERS CNRACL	1	1
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LA CONCEPTION DES OUTILS DE RECRUTEMENT	1	3,5
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LA CONDUITE D'UN ENTRETIEN DE RECRUTEMENT	2	3
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LA GESTION DES ABSENCES	1	3
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, DES MALADIES PROFESSIONNELLES ET DE L'INVALIDITE	1	2,5
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LA LECTURE ET LA COMPREHENSION DU BULLETIN DE PAYE	1	0,5
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LA STRUCTURATION D'UNE FONCTION CONSEIL EMPLOI, MOBILITE, CARRIERE	2	3
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	L'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS : MUTUALISATIONS, REDEPLOIEMENTS, RECONVERSIONS	2	3
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LE DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE LA GPEEC	4	2
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LES FONDAMENTAUX DE LA GESTION DE REMUNERATION	2	3
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	LES REGLES STATUTAIRES	1	2
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	MAITRISE DES REGLES DE CLASSEMENT RELATIVES A LA CARRIERE	1	4
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	MAITRISE DU REGIME JURIDIQUE DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC	4	3
MANAGEMENT	DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES RELATIONNELLES ET PSYCHOSOCIALES	1	3

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation
MANAGEMENT	DEVELOPPEMENT DE LA CONFIANCE EN SOI	2	3
MANAGEMENT	L'ANIMATION DE REUNION D'EQUIPE ET DE SERVICE	4	2
MANAGEMENT	L'ENTRETIEN DE LA MOTIVATION AU TRAVAIL	6	3
MANAGEMENT	L'ORGANISATION D'UN SERVICE AU QUOTIDIEN	5	3
MANAGEMENT	LA CONDUITE D'UN PROJET DE SERVICE OU DE DIRECTION	1	3
MANAGEMENT	LA GESTION DU TEMPS DANS SA PRATIQUE MANAGERIALE	2	3
MANAGEMENT	LA MAITRISE DU TEMPS, UNE DIMENSION ESSENTIELLE DE SON ORGANISATION	1	3
MANAGEMENT	LA MOBILISATION ET LA COHESION D'EQUIPE	4	3
MANAGEMENT	LA PLANIFICATION, L'ORGANISATION ET LE CONTROLE DE L'ACTIVITE D'UNE EQUIPE	4	3
MANAGEMENT	L'ANTICIPATION ET LA GESTION DES SITUATIONS DE CONFLITS	1	3
MANAGEMENT	LE MANAGEMENT D'UNE EQUIPE EN TELETRAVAIL	3	3
MANAGEMENT	LE ROLE DU MANAGER POUR FAVORISER LE BIEN ETRE AU TRAVAIL	2	3
MANAGEMENT	LE ROLE ET LE POSITONNEMENT D'UN ENCADRANT DE PROXIMITE	3	3
MANAGEMENT	L'EMOTIONNEL AU SERVICE DE LA DECISION ET DU MANAGEMENT	1	3
MANAGEMENT	L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : UN ACTE DE MANAGEMENT	7	3
MANAGEMENT	L'EVOLUTION VERS UNE FONCTION D'ENCADREMENT	7	2

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation
MANAGEMENT	MAITRISE DE LA PAROLE EN PUBLIC	1	3
REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX	LA CONDUITE DE REUNIONS	1	3
REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX	LA LECTURE RAPIDE ET EFFICACE	1	2
REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX	LA PRISE DE NOTES ET REDACTION DE COMPTE RENDUS	6	3
REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX	LA REDACTION D'UNE LETTRE ADMINISTRATIVE ET D'UN COURRIEL	2	2
REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX	LE TELETRAVAIL : SAVOIR S'ORGANISER ET DEVELOPPER SON EFFICACITE	1	1,5
REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX	L'ORGANISATION ET LA GESTION DU TEMPS	1	2
REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX	MAITRISE DE LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	1	3
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION CONTINUE 3EME ANNEE DES CONSEILLERS DE PREVENTION	2	2
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION INITIALE DES ASSISTANTS DE PREVENTION	8	5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	HABILITATIONS ELECTRIQUES	3	2
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION : LE ROLE DU CONSEILLER DE PREVENTION	1	2,5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	LA COMMUNICATION DES COMPETENCES D'ACTEURS DE PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE	1	3
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE	2	2

DEMANDES DE PREPARATIONS AUX CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS

Domaine d'activité	Intitulé de la préparation	Nombre d'agents sollicitant la préparation
Préparation concours	Préparation au concours interne de capitaine	7
Préparation concours	Préparation au concours interne de rédacteur principal de 2eme classe	1
Préparation concours	Préparation au concours interne d'adjoint technique principal de 2eme classe	1

ORGANISMES EXTERIEURS

FORMATIONS PATS et HORS REFERENTIEL SPP

Planification – Dates et lieux de formation à définir selon le calendrier proposé par l'organisme de formation.

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former
GRH	Accidents de service et maladies professionnelles : gestion et indemnisation	1
GRH	Actualités et perfectionnement allocations chômage dans la FPT	1
GRH	Allocations chômage dans la FP	1
GRH	Atelier contentieux RH : recrutement, cessation de fonctions, rémunérations	1
GRH	Les risques contentieux en matière de décision d'imputabilité	1
GRH	Retraite pour invalidité et départ anticipé au titre du handicap	1
HABILITATIONS ELECTRIQUES	BS/BE	2
HABILITATIONS ELECTRIQUES	Photovoltaïque	4
INFORMATIQUE	ANTIBIA/FORSYS	10
INFORMATIQUE	Elaboration de tableau de bord pour la DSI (SEM63)	1
INFORMATIQUE	Formation Cisco CCNA : Mettre en œuvre et administrer des solutions Cisco	1
INFORMATIQUE	formation FME introduction à FME desktop	1
INFORMATIQUE	Microsoft 365 - Construction de solutions basées sur le socle Microsoft 365	1
INFORMATIQUE	RGPD - Réaliser une analyse d'impact sur la vie privée	1
INFORMATIQUE	SAP Business Object Web Intelligence - Niveau 2	1
INFORMATIQUE	SAP Business Object Web Intelligence - Niveau 1	1
INFORMATIQUE	Techniques numériques pour la transmission et l'accès informatique	1
MARCHES PUBLICS	Le contentieux des marchés publics	1
MARCHES PUBLICS	Les marchés publics de maintenance d'équipements et de matériels	1
MARCHES PUBLICS	Atelier de révision des prix	1
MARCHES PUBLICS	La passation des marchés publics de travaux	1
MARCHES PUBLICS	Les prix dans les marchés publics	1
MARCHES PUBLICS	Choisir les candidatures et les offres	1
MARCHES PUBLICS	Sourcing fournisseurs : un levier d'amélioration de ses achats à distance : classe virtuelle	1
MARCHES PUBLICS	Le suivi et la gestion des marchés publics	1
MARCHES PUBLICS	Co-traitance et sous-traitance dans les marchés publics	1
RADIO COMMUNICATION	Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (Pilotes du BPS 40 Jean Giraud II)	14

SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Conduite en sécurité -recyclage	5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Sous-section 4 amiante	22
TECHNIQUE	DRAEGER ARICO	7
TECHNIQUE	DRAEGER ARICF	7
TECHNIQUE	Systeme salamandre et Caméléon	4

FORMATIONS PATS et HORS REFERENTIEL SPP

A ORGANISER EN INTRA

Planification – Dates et lieux de formation à définir selon le calendrier proposé par le CNFPT.

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation	Organisme de formation
AFFAIRES JURIDIQUES	GESTION ADMINISTRATIVE FINANCIERE ET TECHNIQUE DES MARCHES DE TRAVAUX	10	2,5	SDIS 06/CNFPT INTRA
APPROCHES FONDAMENTALES	POWERPOINT 1	13	12H	SDIS 06/CNFPT INTRA
FINANCES	REGLES D'ELABORATION ET D'EXECUTION BUDGETAIRE	10	3	SDIS 06/CNFPT INTRA
MANAGEMENT	L'ANIMATION ET L'ENCADREMENT D'UNE EQUIPE AU QUOTIDIEN	10	3	SDIS 06/CNFPT INTRA
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION CONTINUE 2 EME ANNEE DES ASSISTANTS DE PREVENTION	11	2,5	SDIS 06/CNFPT INTRA
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION CONTINUE 3 EME ANNEE DES ASSISTANTS DE PREVENTION	26	1	SDIS 06 / CNFPT INTRA
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'UTILISATION ET AU STOCKAGE DES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX	15	2	SDIS 06 / CNFPT INTRA
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	NUISANCES SONORES	15	3	SDIS 06 / CNFPT INTRA
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE	48	2	SDIS 06 / CNFPT INTRA

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation	Organisme de formation
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES	15	1	SDIS 06 / CNFPT INTRA
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	ECRAN DE VISUALISATION	15	1	SDIS 06 / CNFPT INTRA

Les Activités Sportives

INTITULE	DATE	LIEU
CROSS DEPARTEMENTAL Qualificatif pour le Cross National 2024	Octobre/Novembre 2023	/
CROSS REGIONAL	A déterminer	/
CROSS NATIONAL	25 mars 2023	Reims (51)
PSSP Départemental	A déterminer	/
PSSP Régional	A déterminer	/
FINAT	1 ^{er} juillet 2023	Saint-Etienne (42) Sous-Réserve